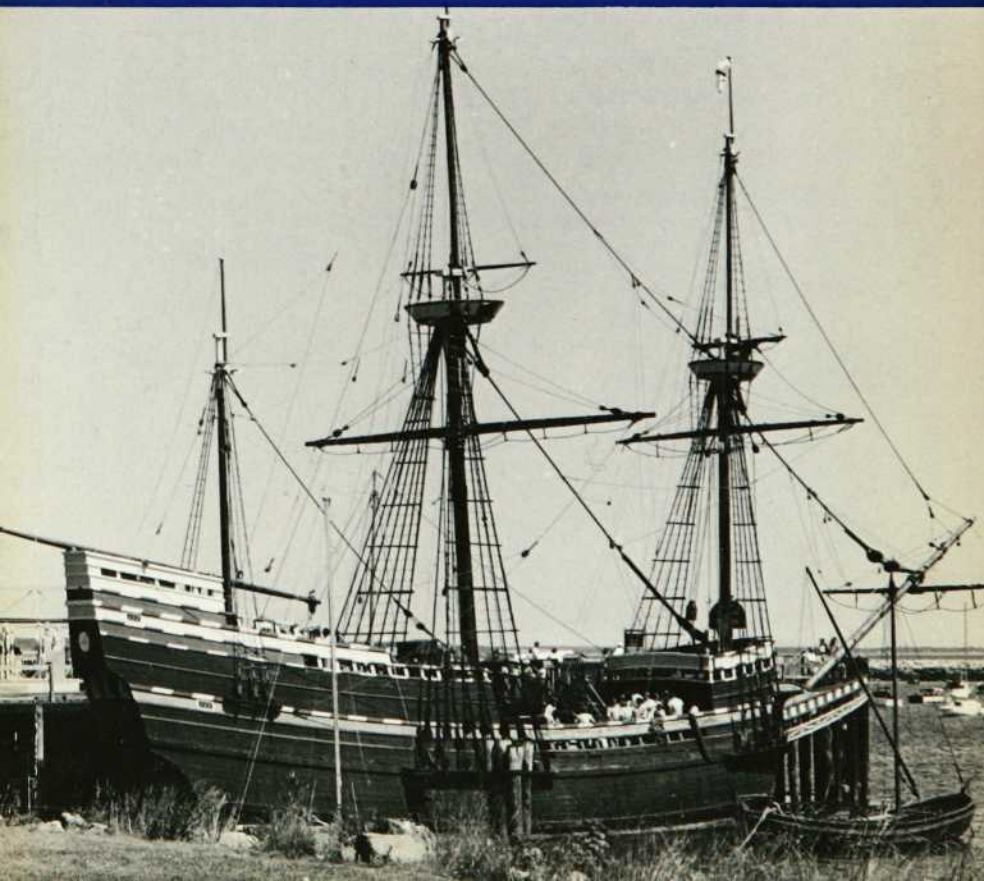


L'Action NATIONALE

Volume LXXIV, numéro 1, septembre 1984

**SANS NATALITÉ FORTE,
QUÉBEC N'EST QU'UN BATEAU-RELIQUE,
SANS VOILE, SANS AVENIR,
INERTE À SES AMARRES.**



La Ligue d'Action Nationale

Président:

François-Albert Angers

Vice-président:

Ruth Paradis

Secrétaire:

Gérard Turcotte

Trésorier:

Charles Poirier

Directeurs:

Richard Arès

René Blanchard

Paul-André Boucher

Jacques Boulay

Guy Bouthillier

Michel Brochu

Louise Collin-Brochu

Marcel Chaput

Roger Duhamel

Claude Duguay

Pierre Dupuis

Jean Genest

Yvon Groulx

Anna Lagacé-Normand

Marcel Laflamme

Jean-Marc Léger

Delmas Lévesque

Denis Monière

Jean-Marcel Paquette

Thérèse Dionne-Picard

Gilles Rhéaume

Léonard Roy

André Thibaudeau

Pierre Trépanier

Claude Trottier

Action nationale

revue d'information nationale

qui lutte pour l'indépendance du Québec

Fondation Esdras Minville

société recueillant des fonds

destinés à des activités nationales

Clubs de la République

association de jeunes réunis

pour préparer l'indépendance du Québec

Éditions françaises

société de publication de dossiers

destinés à un cercle de lecteurs abonnés

Enquête nationale

recherche par des spécialistes

sur l'avenir constitutionnel du Québec

Assises nationales

convocation des forces vives du Québec

pour réaliser la cohésion nécessaire

82, rue Sherbrooke ouest

Montréal H2X 1X3

(514)-845-8533

l'Action NATIONALE

Volume LXXIV, numéro 1, septembre 1984

TABLE DES MATIÈRES

PATRICK ALLEN:	Le nombre, le nombre, le nombre!	3
MICHEL BRUNET:	L'avenir des minorités francophones à l'heure d'un nouveau Québec	13
PIERRE CHAUNU:	Conséquences de la peste blanche	21
MARCEL LAFLAMME:	Le projet de société sous-jacent aux messages des Évêques	31
CHANTAL CHABOT:	Groupes coopératifs des Bois-Francs	49
ROGER DUHAMEL:	L'offensive d'Ottawa se poursuit	55
	Prétoria au banc des accusés	62
CORRESPONDANCE:		
	* M. Gilles Rhéaume répond à M. Jean-Louis Roy ..	69
	* Suzanne Plamondon et Pierre-André Julien écrivent à Madame Marois	77
PATRICK ALLEN:	À l'affût de l'actualité	81
YVON DUBÉ:	Des alternatives de solution au problème du chômage	90

HOMMAGE

de la SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE de Montréal

Elle fait partie du Mouvement national
des Québécois

Éditorial

Le nombre, le nombre, le nombre

par PATRICK ALLEN

Que sera le Québec de demain?

Avant de rêver d'un beau et dynamique pays et d'un Québec libre, il faut garder un ardent envie de vivre, il faut exister, décider d'assurer nous-mêmes et concrètement notre existence, agir pour nous épanouir. Or une population saine et vigoureuse est la clé maîtresse d'une telle société. Bien sûr, nous sommes 6 438 403 Québécoises et Québécois, selon le plus récent recensement. C'est la moitié de la population des États de la Nouvelle-Angleterre (12 348 000), les trois quarts de celle de l'Ontario (8 625 000), presque trois fois celle des quatre provinces Maritimes réunies (2 234 000), plus nombreux que le Danemark (5 100 000), la Hollande méridionale et septentrionale (5 349 000), la Finlande (4 750 000) et la Norvège (4 040 000), pour ne mentionner que ces pays. C'est principalement aux familles nombreuses que le Québec doit son accroissement démographique exceptionnel. Nous connaissons pendant quelques décennies encore une hausse de la population. Et après? La situation pourrait devenir catastrophique, à cause du cancer de la dénatalité qui nous ronge! «OUTRE LE FAIT QUE LE QUÉBEC SOIT UN ÎLOT FRANCOPHONE EN AMÉRIQUE DU NORD (2% de la population totale du continent nord-américain), IL CONNAÎT UN DES PLUS FAIBLES TAUX DE FÉCONDITÉ DU MONDE ET UNE MIGRATION NETTE NÉGATIVE DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES.» Ces trois facteurs, qui jouent contre nous, sapent en quelque sorte l'augmentation à court terme de la population et justifient une réflexion lucide et virile sur ce que nous voulons que soit le Québec de demain.

Pour aider à entreprendre cette réflexion, *l'Action Nationale* publie les commentaires récents de l'historien Pierre Chaunu, à Radio-Canada: Il a utilisé une étude d'une centaine de pages intitulée *L'évolution de la population du Québec et ses*

conséquences (février 1984). Cette étude, publiée par le Secrétariat au développement social, ministère du Conseil exécutif de la province, mérite d'être lue de la première à la dernière page comme un document d'urgence nationale, objectif et tourné vers l'action. Afin de mieux faire comprendre et apprécier les commentaires de Pierre Chaunu, de cuisante actualité, nous résumons cette étude sur l'évolution de la population du Québec sous quatre thèmes: 1) survol historique; 2) perspective d'avenir; 3) incidences de l'évolution démographique; 4) action de l'État en matière de population.

1. Survol historique de la population du Québec

Ce que l'on considère un peu comme admis: la population totale de la province, est le prix D'efforts et de sacrifices de tous les intervenants, l'aboutissement d'une évolution tourmentée. Les premiers Français venus s'installer en Amérique ont dû conclure des alliances avec certaines tribus d'autochtones, au nombre de 7 000 à 40 000 individus déjà installés depuis plusieurs siècles.

La rivalité entre la France et l'Angleterre s'est transportée sur le nouveau continent et est venue compliquer les relations avec les *premières nations*. En 150 ans de colonisation française, la Nouvelle-France reçut environ 27 000 immigrants, dont un peu moins de 10 000 s'y installèrent d'une façon définitive. Ainsi, la population de 60 000 personnes d'origine française au moment de la conquête britannique s'est-elle accrue grâce à la fécondité des familles, ce qui est phénoménal. Quel mince effectif de population francophone par comparaison avec celle de 1 600 000 britanniques déjà implantés au sud, entre 1760 et 1763! Face à l'agglomération anglaise 25 fois plus nombreuse, dans ce qui est aujourd'hui les États-Unis, ce petit peuple de 60 000 francophones a pu s'établir suffisamment bien sur les rives du fleuve Saint-Laurent et poursuivre son développement en dépit des changements majeurs, axes commerciaux et circuits d'immigrants, découlant du traité de Paris (1763). À part quelques puissants négociants anglais venus graduellement s'installer à Québec et à Montréal, on a pu attendre la fin de la guerre de l'indépendance des États-Unis, puis les années 1815 et surtout 1850 pour que l'immigration britannique vienne changer

le visage humain du Québec français, les francophones voyant alors leur proportion baisser à 75%.

C'est, en effet, en 1851 que la ville de Montréal finit par compter 31 000 personnes d'origine britannique ou 54% de sa population; la ville de Québec 15 000, soit 37%; les Cantons de l'Est 60 000, soit 64% et l'Outaouais 24 000, soit 70%. Grâce à leur accroissement naturel exceptionnel et privés de tout apport migratoire de l'ancienne métropole, les Québécois d'origine française ont multiplié leur nombre par plus de onze entre 1760 (60 000) et 1851 (672 000). Pendant le siècle qui suivit, l'ensemble de la population du Québec progressa à tire d'aile:

1851:	890 000	1911:	2 005 000
1871:	1 192 000	1931:	2 875 000
1891:	1 489 000	1951:	4 056 000

Cette montée vertigineuse qui a multiplié par cinq les effectifs de la population de 1851 à 1951 aurait été encore plus spectaculaire sans la saignée d'un million de Québécois, en grande partie d'origine française, émigrés aux États-Unis ou, en moindre proportion, dans l'Ouest du Canada en quête d'une meilleure activité économique.

Pendant que la population du Québec était ainsi frappée d'hémorragie, celle du reste du pays profitait de la vague d'immigrants du début du XX^e siècle. Le poids du Québec dans l'ensemble canadien a été réduit graduellement: 32,3% en 1871, 30,7% en 1901, 26,9% en 1921 et 29,0% en 1951. Ce dernier sur-saut dans l'importance relative est attribuable à la chute de l'immigration vers le Canada pendant les années de crise économique des années trente et à la seconde guerre mondiale. Encore là, c'est l'accroissement naturel, plus fort au Québec qu'ailleurs, qui a permis de reprendre une partie du terrain perdu.

En effet, grâce à sa fécondité plus élevée, la population d'origine française a pu augmenter sa majorité au Québec: 75% en 1851, 78% en 1871 et à 82% en 1951. Montréal retrouvait en 1871 une majorité française perdue vers 1831: les Cantons de l'Est et l'Outaouais, deux régions colonisées par les Anglo-Saxons, devenaient majoritairement françaises vers 1871 et 1881, respectivement. Avec une fécondité moindre, les

Québécois d'origine britannique représentaient 20,4% de la population de la province en 1871 et 12,1% en 1951: les personnes d'autres groupes ethniques augmentaient fortement leur part, soit de 1,6% à 5,8% au cours de la même période.

L'évolution récente au ralenti de la population du Québec, sans être tragique, est un cri d'alarme pour tout ce qui bouge dans notre société. C'est pourquoi nous en présentons au complet le tableau des composantes par périodes.

LES COMPOSANTES DE L'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION DU QUÉBEC 1951-1981

Période	Population au début de la période	Naissances	Décès	Accrois- sement naturel	Accrois- sement migratoire	Accrois- sement total
1951-56	4 055 681	660 394	171 403	488 991	83 706	572 697
1956-61	4 628 378	712 967	179 403	533 564	97 269	630 833
1961-66	5 259 211	660 361	189 171	471 190	50 444	521 634
1966-71	5 780 845	506 201	198 423	307 778	-60 859	246 919
1971-76	6 027 764	460 757	214 730	246 027	-39 346	206 681
1976-81	6 234 445	487 725	216 512	271 213	-67 458	203 755
1981	6 438 200					

Taux annuel moyen pour 1 000 personnes

1951-56	30,4	7,9	22,5	3,9	26,4
1956-61	28,8	7,3	21,6	3,9	25,5
1961-66	23,9	6,9	17,1	1,8	18,9
1966-71	17,1	6,7	10,4	-2,1	8,4
1971-76	15,0	7,0	8,0	-1,3	6,7
1976-81	15,4	6,8	8,6	-2,2	6,4

Quelle éloquence dans ce tableau! Que révèle-t-il d'essentiel? D'abord, la population du Québec est passée en 30 ans de 4 036 000 à 6 438 000, accroissement considérable mais très inégal d'une période quinquennale à une autre, surtout depuis 1966. Ce qui est très révélateur, c'est que le taux annuel moyen d'accroissement a été divisé par quatre entre la première et la dernière période quinquennale: il est descendu de 26,4 à 6,4 pour mille personnes. Ce qui est très grave, c'est que la diminution de l'accroissement démographique provient à la fois de la *baisse de l'accroissement naturel* (22,5 à 8,6) et de l'*évolution défavorable du solde migratoire* (3,9 à -2,2, donc chute de 6,1). Enfin, avec la

diminution rapide de la natalité chez les francophones, l'équilibre entre les deux groupes linguistiques est désormais ébranlé.

2. Perspective d'avenir

Ce sont les changements majeurs observés plus haut qu'il faut cerner de plus près sous les thèmes de la mortalité, la natalité, la fécondité et la migration. Ces thèmes nous permettront une projection, d'où une esquisse de l'avenir du Québec.

De l'évolution de la mortalité au Québec au cours des récentes décennies, il se dégage un bilan largement positif: augmentation de l'espérance de vie, notamment chez les hommes, alors qu'elle était chancelante: baisse de la mortalité infantile, lutte efficace contre les maladies et les accidents mortels, etc., ce qui ne peut faire oublier les inégalités sociales devant la mort comme chez les autochtones et des personnes vivant dans des milieux économiquement défavorisés, les victimes de maladies nouvelles auxquelles les recherches n'ont pas encore apporté de remèdes.

La baisse de la natalité au Québec a été *extrêmement rapide* au Québec à partir de 1959: 144 459 naissances cette année-là et 88 118 en 1972. Le taux de natalité, qui permet de mieux mesurer l'ampleur des changements, évoluait autour de 30 naissances par mille personnes dans les années cinquante et est tombé à 15 dans les années soixante-dix. Il a donc été divisé par deux, effondrement qui indique «des changements profonds dans les comportements des couples québécois face à la fécondité.»

Comme il faut au moins 2,1 enfants par femme, en moyenne, pour que le seuil de remplacement de la population soit assuré, le Québec tire de l'arrière depuis 1970, comme le montre l'évolution de l'indice de fécondité: 3,84 en 1951, 3,98 en 1956, 3,77 en 1961, 2,71 en 1966, 1,98 en 1971, 1,80 en 1976, 1,62 en 1981, 1,57 en 1982. Il faut noter que, selon Jacques Henripin et Yves Péron, la fécondité des Québécoises avait commencé à diminuer vers le milieu du XIX^e siècle et sa chute rapide s'est déroulée en retard sur celle d'autres sociétés industrialisées.

Comment expliquer un changement aussi radical? On ne possède pas de théorie satisfaisante qui rende bien compte du phénomène, on est encore à la cueillette de faits que l'on décrit

pour donner une explication approximative: révolution des comportements et recours massif à la contraception, déclin de l'influence religieuse, refus grandissant de se soumettre à l'institution officielle du mariage, expansion de la cohabitation, conditions de logement dans les centres urbains, transformations sociales au Québec, augmentation du niveau d'instruction, priorité à donner davantage de ressources à quelques enfants dans une même famille que le simple minimum à chacun dans les familles nombreuses, etc. Cette énumération des sources de la réduction de la fécondité et la brève analyse qu'en fait l'étude du Secrétariat au développement social ne permet toutefois pas de savoir si le mouvement de baisse de la natalité ou de la fécondité est terminé. Puis, ce qui aggrave la situation, c'est la perte moyenne annuelle de 19 089 résidents du Québec au profit des autres provinces (entrées: 35 408; sorties: 54 497), ce qui est loin d'avoir été compensé par le surplus de l'immigration sur l'émigration internationale, au cours des années 1961 à 1982.

Il importe donc de se demander quelles seront les PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES À LONG TERME au Québec, face à la baisse de la fécondité et au déficit migratoire qui ont grandement ralenti l'accroissement total de la population. Si certaines hypothèses se réalisent (fécondité, mortalité et migration externe), la population évoluera selon trois scénarios plausibles, comme le montre le tableau suivant.

ÉVOLUTION DE LA POPULATION TOTALE DU QUÉBEC, 1981 À 2051, SELON TROIS SCÉNARIOS

Période	Population totale au début de la période selon trois scénarios			Taux d'accroissement annuel moyen par période (pour mille)		
	A	B	C	A	B	C
1981-91	6 417 434	6 417 434	6 417 434	4,3	5,1	6,9
1991-2001	6 697 454	6 749 558	6 871 712	1,3	3,3	6,9
2001-11	6 785 721	6 977 473	7 360 700	-1,4	1,2	5,1
2011-21	6 688 321	7 064 827	7 747 442	-3,8	-0,2	4,7
2021-31	6 437 764	7 048 903	8 123 508	-7,6	-3,3	2,5
2031-41	5 965 716	6 823 772	8 325 876	-10,9	-5,5	1,0
2041-51	5 348 758	6 459 245	8 413 133	-12,8	-6,1	1,4
2051	4 704 400	6 078 771	8 532 418			

Tous les scénarios affichent un accroissement de la population dans les deux premières décennies. Dans le scénario A, la population atteindrait un maximum de 6 787 451 personnes aux alentours de l'an 2005, puis diminuerait graduellement sous l'effet combiné d'un solde migratoire négatif et d'une fécondité sous le seuil de remplacement des générations, pour tomber à 4 704 400 en 2051. La population, du scénario B croîtrait jusqu'en 2015 au niveau de 7 077 226, puis déclinerait à cause du faible taux de fécondité, le solde migratoire étant nul. Selon le scénario C, grâce à un solde migratoire positif, la population connaîtrait à long terme une légère croissance et atteindrait 8 532 418 personnes en 2051, soit environ 2 000 000 de plus qu'en 1981.

L'hypothèse de mortalité choisie pour bâtir les trois scénarios suppose la poursuite de la baisse des risques de décès. À partir de 1,7 comme taux initial de fécondité, une hypothèse propose pour le scénario A un niveau de fécondité de 1,6 enfant par femme et de 1,8 pour le scénario B, donc un niveau inférieur, dans les deux cas, au seuil de remplacement des générations. Finalement, le scénario C, à raison de 2,1 enfants par femme, va dans le sens minimal de survie.

Les trois hypothèses migratoires tiennent compte de deux horizons socio-économiques possibles en 1991 et 2001: conditions médiocres au scénario B avec solde migratoire négatif (-8 000): amélioration des conditions socio-économiques au scénario B à partir de l'an 2001 avec solde migratoire nul (0): conditions socio-économiques nettement meilleures au scénario C, d'où solde migratoire nul dès 1991 et qui s'élèverait à 12 000 en l'an 2001, pour rester constant dans les années ultérieures. Le tableau précédent fait voir le résultat du jeu des hypothèses à la base des trois scénarios. D'autres hypothèses auraient peut-être été aussi valables. Celles qui ont été retenues ont leur mérite et, sans présenter de certitude, peuvent aider à orienter l'avenir.

3. Répercussions ou incidences de l'évolution démographique

Les changements démographiques en cours au Québec, sans être apocalyptiques, ont déjà bouleversé un tas d'espairs et brisé un certain nombre d'idoles. Pensons aux perturbations dues à la

réduction des effectifs scolaires dans le système de l'éducation, aux pressions sur le marché du travail provoquées par l'entrée massive des jeunes générations nées dans les années 1950 à 1960: moins d'élèves, moins de professeurs, pas assez d'emplois pour répondre à la demande de la nouvelle population active, etc. L'étude que nous sommes en train de résumer nous met en garde contre une trop grande simplification des faits et se permet ensuite d'identifier deux séries d'incidences de l'évolution démographique sur la société québécoise: celles qui ont un effet direct ou général sur l'ensemble de la société et qui sont groupées sous cinq thèmes: incidences culturelles, politiques, sociales, économiques et régionales; celles qui ont un caractère plus spécifique et qui affectent les grands programmes de l'État: éducation, santé, sécurité du revenu, etc.

4. Action de l'État en matière de population

Stagnation ou décroissance de la population ne peuvent laisser insensibles la société québécoise et son gouvernement. Agir dans ce domaine est d'abord l'affaire de la personne, de l'individu, du couple comme partie intégrante de la société elle-même reliée à l'État. Il y a là un mécanisme complexe à inventer et à faire fonctionner dans le respect de toutes les composantes. L'étude qui nous occupe n'en aborde pas moins le sujet avec prudence et montre en sept facettes où et comment l'action de l'État peut s'exercer en matière de population: la taille de la population québécoise, les sources de l'accroissement démographique, les objectifs en matière de fécondité, l'ouverture sur l'extérieur, la mortalité apprivoisée, la répartition géographique et la structure par âge de la population.

«Après deux siècles d'efforts collectifs pour sa survie, le Québec ne peut se permettre de perdre son acquis démographique.» Il ne peut dormir en paix avec moins de 2,1 enfants en moyenne par couple. Il faut encourager les attitudes et les comportements qui sont sources de vie: une politique familiale non pas nécessairement nataliste mais INCITATIVE, susceptible d'influencer la fécondité des couples et qui aurait deux volets de sauvetage: lever ou atténuer les obstacles immédiats à la fécondité; créer un climat favorable à la fécondité. Cette étude sur l'évolution de la population et les commentaires de Pierre Chaunu sont fondamentaux à toute pensée nationaliste d'aujourd'hui.

LE GROUPE **RONA**



...des gens
bien de chez nous!

L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS GRANDIT AVEC CEUX QU'ELLE PROTÈGE.

Sa croissance reflète celle des caisses populaires et d'économie, celle des entreprises dont elle assure le personnel, celle des gens qui réalisent des projets et savent l'importance de la sécurité financière.

L'Assurance-vie Desjardins a diversifié ses services pour mieux répondre aux besoins de tous ses assurés. Elle protège l'épargnant ou l'emprunteur de la caisse, les membres de centaines de groupes et des milliers d'autres personnes qui ont recours aux services de ses assureurs-vie.

Elle met à la portée de toutes les bourses une protection financière qui répond aux besoins de chacun.

L'Assurance-vie Desjardins grandit avec tous ses assurés pour mieux les servir à un meilleur coût.



**Assurance-vie
Desjardins**



L'avenir des minorités francophones à l'heure d'un nouveau Québec¹

par MICHEL BRUNET
professeur émérite
Université de Montréal.

L'historien a habituellement la tâche de décrire le passé. C'est une entreprise difficile qui exige beaucoup de science et de patience et qui ne se termine jamais. En effet, chaque génération montante force les historiens à poser de nouvelles questions au passé. L'histoire écrite, c'est-à-dire celle que les hommes veulent connaître, est inséparable du présent qu'ils vivent et de l'avenir qu'ils espèrent construire. Il n'est donc pas étonnant de constater que l'historien soit souvent invité à esquisser l'avenir que sa connaissance du passé et son analyse du présent lui permettent d'entrevoir. Que vous m'ayez demandé de vous parler de l'avenir des minorités francophones, au moment où le Québec réclame son droit à l'autodétermination, ne m'a nullement surpris.

* * *

À l'époque de la Nouvelle-France, les Français-Canadiens — en ne tenant pas compte, bien entendu, de la présence des Amérindiens — n'étaient minoritaires nulle part au Canada, puisqu'ils habitaient un territoire dont ils avaient fait leur patrie. Celle-ci fut conquis en 1760. Trois ans plus tard, après le traité de Paris, les conquérants fondèrent sur les ruines du premier Canada un nouveau pays dans la vallée du Saint-Laurent. La Proclamation royale de 1763 annonce l'établissement d'une nouvelle patrie à l'intention des *British Americans*. La Guerre de l'Indépendance américaine et l'immigration des Loyalistes lui ont donné un caractère particulier et permanent.

1. Conférence prononcée à l'Université de Sudbury, le 27 novembre 1978. Inédite, elle garde un puissant cachet d'actualité.

Entre 1764 et 1976, le Canada anglais a accueilli quelque 11 200 000 immigrants. Au cours de ces sept générations, les *British Americans* des débuts de la colonisation britannique sont devenus les *Canadiens*. Ceux-ci s'affirment dès la décennie de 1840. Ils ont bâti le Canada contemporain de 1867 à nos jours.

Le problème, c'est que tous les habitants du Canada ne sont pas des *Canadiens*. La Proclamation royale partait de l'hypothèse que les colons franco-catholiques vivant dans la vallée du Saint-Laurent depuis la première moitié du XVII^e siècle, appelés les Canadiens comme membres d'une collectivité distincte, s'assimileraient rapidement aux *British Americans*. Les circonstances ne favorisèrent pas cette évolution. Des changements conjoncturels et certaines décisions irréflechies prises par les administrateurs britanniques entre 1764 et 1840 assurèrent la survivance de la nationalité canadienne-française. Obligés, après 1837, de renoncer à leur projet de former la *nation canadienne*, les Anciens Canadiens se dirent Canadiens-Français, afin de ne pas s'identifier aux Nouveaux Canadiens qui étaient des *Canadiens*.

Depuis une génération, les Canadiens-Français du Québec se proclament Québécois. Ils savent qu'ils ne peuvent avoir qu'une seule patrie: le territoire auquel une histoire trois fois séculaire les a liés et où ils demeurent encore la majorité de la population. Le rendez-vous des descendants et des héritiers des Anciens Canadiens des XVII^e et XVIII^e siècles ne peut avoir lieu qu'au Québec.

* * *

Les minorités francophones se sont toujours intéressées à l'évolution historique des Québécois. À l'époque où existait un nationalisme canadien-français continental, tous les francophones du pays se sentaient et se proclamaient membres d'une même communauté culturelle et ethnique. Rappelons les Conventions générales des Canadiens-Français du Canada et des États-Unis organisées par les Sociétés Saint-Jean-Baptiste, au XIX^e siècle, et les trois Congrès de la langue française tenus durant la première moitié du XX^e siècle. Chacun rêvait alors d'un Canada, terre promise, où, semble-t-il, il n'y aurait plus de

Canadians. Tous les habitants du pays seraient miraculeusement devenus des *Canadiens*. Le recensement de 1941 permit aux prophètes de la reconquête démographique continentale d'annoncer que la nation canadienne-française prendrait possession du Canada, comme majorité, à la fin de la décennie de 1970. Plusieurs *Canadians* les crurent et s'alarmèrent!

Le plébiscite de 1942, la loi de la conscription de 1944, l'immigration massive de l'après-guerre et l'évolution socio-économique du pays obligèrent les dirigeants de la collectivité canadienne-française du Québec à reviser leurs postulats, à mieux évaluer la conjoncture. Ils découvrirent que le Canada avait toujours été et demeurerait la patrie des *Canadians*. Ils se rendirent enfin compte que le Québec lui-même était en voie de devenir une province *Canadian*, «une province comme les autres» affirmait, en 1954, Louis Saint-Laurent, premier ministre du Canada. Cette déclaration fit scandale. Elle provoqua un sursaut national. La population québécoise d'origine française serait-elle graduellement minorisée? La minute de vérité approchait. De 1954 à 1968, le Québec vécut des années fiévreuses. La nation québécoise avait succédé à l'ancienne nationalité canadienne-française. La veille de sa mort, livrant à ses compatriotes son testament politique, le premier ministre Daniel Johnson déclare que le «Québec doit devenir aussi français que l'Ontario est anglais». Au même moment, se fonde le Parti québécois.

Les minorités francophones ont suivi avec un intérêt mêlé d'inquiétude la révolution culturelle qu'a connue le Québec au cours des vingt dernières années. Les délégués aux États généraux du Canada français, qui tinrent leurs assises à Montréal à l'automne de 1967, se rendirent brutalement compte qu'il n'y a pas de nation française d'Amérique ou de nation canadienne-française au Canada. Le Canada français, fondé par la France et les Français-Canadiens aux XVII^e et XVIII^e siècles, a cessé d'exister lorsque les conquérants de 1760 ont établi sur ses ruines une colonie de *British Americans*, devenus les *Canadians*. Chez les descendants des conquis de 1760, le Canada français fut un souvenir nostalgique, une idée généreuse, un vague projet, un grand rêve, un mythe-consolation. Il a fallu y renoncer. Le Canada contemporain se compose du Québec, le seul lieu

géographique et politique où les continuateurs des Anciens Canadiens ont encore la liberté d'agir comme nation autonome, et de neuf provinces anglophones dont les habitants s'identifient comme *Canadians*.

* * *

Quel est l'avenir des groupes minoritaires de langue anglaise et de langue française dans le nouveau pays Québec-Canada? Depuis quelques années, il est devenu évident que le statut privilégié que s'était fait reconnaître la population anglo-québécoise constituait un coup de force inacceptable dans une société démocratique et une provocation permanente. En pleine seconde moitié du XX^e siècle, à l'heure de la décolonisation, les *Montrealers* se croyaient encore au lendemain de la victoire des Plaines d'Abraham. Ils ont graduellement appris que leurs horloges et leurs calendriers retardaient de deux siècles. La Loi 22, l'élection du 15 novembre 1976 et l'adoption de la Charte de la langue française ont accéléré leur apprentissage et leur réévaluation de la conjoncture. Quant aux immigrants du Québec qui s'étaient laissé convaincre d'adopter la langue anglaise s'ils désiraient s'associer aux groupes privilégiés, ils constatent avec amertume qu'ils ont été induits en erreur.

Le nouveau Québec sera français et les citoyens québécois anglophones de naissance conservent le droit de faire éduquer leurs enfants dans leur langue maternelle. L'État leur assure également certains services en langue anglaise. En fait, les Anglo-Québécois ont dû reconnaître qu'ils avaient profité d'une situation exceptionnelle qui résultait de la victoire militaire des *British Americans*, de leur influence économique et de leur alliance avec les *Canadians*. Minoritaires au Québec, ils s'y comportaient en majorité omnipotente... avec, malheureusement, la complicité des élites traditionnelles canadiennes-françaises. Une telle imposture ne pouvait pas durer indéfiniment! Notre époque ne tolère plus l'hégémonie des anciennes castes. Celles-ci sont des anachronismes. Les citoyens québécois de langue anglaise formeront dorénavant une minorité appelée à s'identifier avec le Québec.

Au Canada anglais, les citoyens francophones y ont toujours été considérés comme des immigrants destinés à

s'assimiler aux *Canadians*. Les gouvernements d'Ottawa et des provinces anglaises n'ont rien négligé, pendant quelque cent ans, pour atteindre cette fin. Il fallut bien, à l'occasion, consentir quelques concessions à certains groupes francophones plus nombreux et mieux organisés. Ce fut principalement le cas en Ontario et au Nouveau-Brunswick. Ces concessions n'ont jamais permis aux minorités francophones d'assurer à leurs membres un épanouissement culturel complet, des canaux continus et variés de promotion sociale dans leur langue maternelle. En dehors de quelques institutions d'enseignement, de quelques coopératives et entreprises privées d'un rayonnement limité et de certains services de la fonction publique, les habitants d'origine francophone du Canada anglais doivent s'associer étroitement aux *Canadians* pour obtenir un emploi ou se gagner une clientèle profitable. En économie, c'est normalement la majorité qui fixe les règles du marché.

La plupart des membres d'un groupe minoritaire, qui veulent demeurer solidaires de la collectivité culturelle avec laquelle ils s'identifient spontanément, sont condamnés à poursuivre leur vie adulte à deux niveaux. Au travail, ils sont intégrés à la société majoritaire et dominante. Au foyer et dans leurs relations personnelles, ils participent à une survivance culturelle d'un dynamisme limité. En réalité, ils sont engagés, à des degrés divers, dans un processus d'acculturation ou d'assimilation. Il ne peut pas en être autrement. C'est la loi même de la vie en société. Tout être normal cherche à s'adapter au milieu où il vit. Tout minoritaire poursuit surtout un itinéraire individuel car, en général, il ne peut pas compter sur sa collectivité d'origine pour assurer sa promotion sociale. Parfois, elle ne peut même pas lui fournir un modeste gagne-pain.

Toute minorité doit donc, la plupart du temps, se limiter à réclamer des droits individuels. L'importance de ceux-ci varie selon son poids dans l'équilibre politique du milieu où elle survit. C'est pourquoi la situation varie d'un groupe minoritaire à l'autre. De plus, un groupe culturel minoritaire peut recevoir, directement ou indirectement, un appui venu de l'extérieur. Par exemple, chaque fois que la France, depuis 1760, a affirmé son dynamisme et sa puissance, les francophones du Canada se sont sentis moins seuls en Amérique du Nord et plus fiers. Au con-

traire, lorsque l'ancienne mère patrie était affaiblie et humiliée, la domination *Canadian* se faisait plus oppressive.

Il en est de même dans les relations entre le Québec et les minorités francophones du Canada anglais. Lorsque les Québécois se donnent une politique audacieuse au service de la nation, les décisions qu'ils prennent ne peuvent avoir que des retombées bénéfiques chez les groupes minoritaires de culture franco-canadienne. L'histoire des dix dernières années le démontre éloquemment. Cette évolution historique s'est même accélérée depuis l'élection du 15 novembre 1976. Jamais les dirigeants politiques du Canada anglais ne se sont autant intéressés aux minorités francophones. Celles-ci comptent même parmi leurs plus ardents défenseurs les porte-parole de la minorité anglo-québécoise. Tout le monde a compris qu'à l'avenir le Québec aura un gros mot à dire dans la définition des droits reconnus aux minorités francophones. Pour répondre au défi d'un nouveau Québec, il faut bâtir un nouveau Canada.

LE PARTI NATIONALISTE

Devant M. Turner qui refuse de parler avec le gouvernement du Québec sur la constitution, devant M. Mulroney qui affirme que le jugement de la Cour Suprême sur la loi 101 est avantageux pour le Québec, devant le déni du droit de veto au Québec, une conclusion s'impose: le Québec doit se faire entendre partout et aussi à l'Assemblée législative d'Ottawa.

Il faut féliciter et appuyer M. Denis Monière pour son courage et sa persévérance. Sans l'aide normale du Parti Québécois, sans finances dignes de ce nom, il a manifesté une énergie, un sens de l'organisation et des communications, qui le mettent en lumière. Quel sera le succès d'une entreprise, presque désespérée, nul ne le sait. Peut-être devons-nous dater le renouveau nationaliste, au Québec, à partir de cet effort et de ce grand témoignage. Le mystère: comment tant de Québécois voteront-ils encore «libéraux» après avoir été ridiculisés, minimisés, bafoués et méprisés devant le Canada entier? Dénudés du sens du ridicule, plusieurs retrouveront-ils le sens de la dignité? M. Denis Monière nous a, au moins, offert l'occasion.

relations

*Un magazine chrétien
d'analyse et de réflexion
sur l'actualité
sociale et culturelle*

Des dossiers

- Les négociations dans le secteur public et parapublic
- La réforme scolaire
- Les nouveaux ministères dans l'Église
- Le travail à temps partiel

Des soirées publiques

- chaque mois un débat sur un sujet d'actualité

Abonnement

1 an (10 nos) :	12,50\$
à l'étranger :	14,50\$
par avion :	20,00\$

Nom _____

Adresse _____

code postal

**8100, St-Laurent, Montréal
H2P 2L9 (514) 387-2541**

CLAUDE-PIERRE VIGEANT
traducteur et publiciste

604, rue Waterloo
London — Ontario
N6B 2R3

**BIJOUTERIE
POMPONNETTE Inc.**
Jean Brassard, prés.

256, rue Ste-Catherine Est
Montréal H2X 1L4
288-3628

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCES

425, ouest, boulevard de Maisonneuve, suite 1500,
Montréal H3A 3G5

288-8711

REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

fondée en 1947
par Lionel Groulx

4 forts numéros
par année

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM

ADRESSE

Abonnement régulier (comprenant la cotisation de membre de l'AHAF)	\$20.00
Abonnement étudiant (avec pièce justificative — comprenant la cotisation de membre de l'AHAF)	\$10.00
Abonnement institutionnel (sans cotisation de membre)	\$20.00
Abonnement de soutien	\$40.00

REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE,
261 avenue Bloomfield, Montréal, Qué.
H2V 3R6
Tél.: 271-4759

revue **critere**

Revue publiée par la Société de publication Critère inc., avec l'aide du Ministère de l'Éducation du Québec, du fonds F.C.A.C. du gouvernement du Québec et du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada.

Comité de rédaction:

Roger Sylvestre, directeur, Guy-H. Allard, Claude Gagnon, Jean Proulx, Jean Stafford.

Dernières parutions:

No 34: *L'après-crise économique et sociale*, automne 1982, 175 p.

No 35: *L'après-crise culturelle et politique*, printemps 1983, 286 p.

No 36: *Le nouveau paysage mythique — 1*, automne 1983, 188 p.

No 37: *Le nouveau paysage mythique — 2*, printemps 1984, 180 p.

Secrétariat et administration:

Jacqueline Davignon,
Revue Critère, Collège Ahuntsic,
9155, rue Saint-Hubert, Montréal, H2M 1Y8
Tél.: 389-9068

Entrevue à Radio-Canada

Conséquences de la peste blanche La dénatalité au Québec

par PIERRE CHAUNU,
historien de France¹

Michel Pelland: La natalité au Québec est passée de quatre enfants par femme, en 1957, à 1,6 en ce moment et le taux de natalité continue de baisser. Le poids démographique du Québec dans le Canada va donc en diminuant: 28% en 1971, 26% en 1981 et moins de 24% en l'an 2000.

En fait, depuis 1970, le taux de fécondité est insuffisant pour assurer le remplacement des générations. À cela s'ajoute que sur le plan des échanges migratoires, le Québec est perdant depuis 1966. On peut donc se demander si le seul peuple français d'Amérique à posséder son gouvernement et son territoire se laisse mourir.

Depuis déjà vingt ans, un historien français, Pierre Chaunu, 60 ans, membre de l'Institut, professeur d'histoire moderne, auteur d'une quarantaine d'ouvrages, collaborateur du *Figaro* depuis déjà vingt ans, croit que les sociétés modernes industrielles courent à leur perte, qu'elles sont atteintes de *la peste blanche*, puisque c'est ainsi qu'il a surnommé la dénatalité dans un livre qui a eu l'effet d'un pavé dans la mare, en 1976. Et pour lui, la peste noire et les guerres qui ont tué des milliers d'hommes sont moins mortelles que la peste blanche. Père de six enfants lui-même, il fait sur le sujet une réflexion passionnée et passionnante. Profitant du Rapport gouvernemental sur

1. À l'émission *PRÉSENT-DIMANCHE* (Radio-Canada) du 22 avril 1984, M. Michel Pelland interroge un grand historien de France, à Paris. L'interview porte sur le rapport du Secrétariat au développement social intitulé «*L'évolution de la population du Québec et ses conséquences*». L'entrevue a été transcrite par M. Patrick Allen. Quelques corrections n'ont eu pour but que de faciliter la lecture du texte écrit.

L'évolution de la population du Québec et ses conséquences, j'ai invité le professeur Chaunu à se rendre à nos studios à Paris.

Michel Pelland: Vous savez que la dénatalité est un phénomène qui affecte l'ensemble du monde industrialisé, même le Japon. Que faut-il en penser?

Pierre Chaunu: L'effondrement de la fécondité abaisse la croissance de la population en-dessous du seuil de remplacement et frappe 35 à 40% de la planète. Le phénomène menace tout ce qui compte, tout ce qui est riche et intelligent, tout ce qui est scientifique. C'est particulièrement grave.

Le Québec, la province francophone du Canada, fait partie des zones les plus atteintes. Vous êtes pratiquement alignés sur l'Allemagne, l'un des pays qui, avec l'Italie, est le plus atteint. C'est d'autant plus inquiétant que vous êtes dans la situation symétrique inverse, qui a permis au Québec d'exister. Les anglophones qui vous entourent ne sont pas tout à fait dans la situation qui permet le remplacement d'une génération, bien que, depuis 18 mois, il y a eu redressement aux États-Unis.

Vous faites partie d'une zone totalement effondrée. Comme vous avez un déficit migratoire, la seule possibilité qui vous reste de survivre, c'est la seule que les hommes ont, c'est-à-dire celle de vous reproduire. Il n'est pas question de restaurer une situation ancienne, alors que vous aviez des familles de 15 ou 20 enfants. Mais entre un enfant et 12 ou 13, il doit y avoir une moyenne, un optimal qui se situe autour de trois. Et je vois que, malheureusement, vous êtes loin du compte.

Michel Pelland: J'allais vous demander si la dénatalité, à partir d'un certain seuil, est irréversible?

Pierre Chaunu: Oui, je le pense. En ce moment, vous mangez le pain blanc. La fécondité s'est effondrée en 1970, c'est-à-dire que vous êtes dans la période heureuse, celle où le rapport augmente entre les actifs et les inactifs. Naturellement, vous n'avez pas encore beaucoup de vieillards et vous n'avez pas beaucoup d'enfants.

Dans l'histoire, les pays qui commencent une chute de fécondité sont toujours devenus agressifs. Au reste, la France a été détestable dans le monde, au début du 19^e siècle. La période

une époque où leur fécondité s'effondrait. Évidemment, ils de la Révolution et de l'Empire en est une où les Français se sont comportés d'une façon odieuse à l'égard de leurs voisins. C'est n'avaient jamais eu autant d'adultes par rapport à la population d'inactifs. Les peuples agressifs se situent toujours dans le moment de l'effondrement de leur fécondité. Vous mangez en ce moment les raisins verts. Dans dix ans, vous aurez les dents cassées.

Michel Pelland: Cela veut dire que le Québec est en voie de devenir un pays agressif?

Pierre Chaunu: Je ne le pense pas. Il est possible que la revendication très brutale de l'identité était précisément lorsque les Canadiens-Français débordaient de vie. Ils n'avaient pas besoin de la revendiquer d'une façon agressive, parce que leur identité, ils la prouvaient physiquement et biologiquement. Ils étaient en train de conquérir le pays. C'est à partir du moment où, biologiquement, le pays s'est effondré qu'ils éprouvent le besoin de s'affirmer par surcompensation. C'est tout à fait normal. Il y a toujours une affirmation de l'identité au moment où quelque chose craque dans la vie.

Michel Pelland: Mais cela ne veut pas dire, pour autant, qu'il ne faut pas que le Québec affirme son identité?

Pierre Chaunu: Ce n'est pas ce que je veux dire. Mais il est incontestable qu'il y ait une certaine corrélation entre les deux phénomènes.

Michel Pelland: Il faudrait maintenant parler des causes profondes des phénomènes comme la contraception, la libération de la femme, la femme au travail à l'extérieur.

Pierre Chaunu: Il est clair que la contraception n'est pas le seul facteur, mais c'est le facteur numéro un de ce que j'appelle la révolution contraceptive. Il ne faut pas la confondre avec la contraception à l'ancienne. Celle-ci, même au Canada français, devait exister comme ailleurs dans la mesure où vous aviez 7 ou 8 enfants par famille. La révolution contraceptive, c'est tout à fait différent. Son début se situe autour de 1960.

Dans les anciennes méthodes de contraception il fallait faire quelques choix et quelque chose de différent, chaque fois. Il

fallait qu'il y ait conscience. Il fallait qu'il y ait retrait pendant la consommation de l'acte, ce qui entraînait une certaine frustration du plaisir. Il fallait que le vouloir soit renouvelé.

Ce qui est fondamental dans la révolution contraceptive, c'est que vous avez une technique qui vous permet d'inverser le rapport. À l'heure actuelle, pour avoir un enfant, il faut entamer un processus violent, cesser la contraception, cesser de prendre la pilule, faire attention pendant un certain nombre de mois, etc. Si vous préférez la stérilisation, c'est le crime absolu, il n'y a plus rien à faire. Par conséquent, si votre vouloir venait à changer, vous n'y pouvez plus rien. Dans les rencontres actuelles, pour avoir un enfant, il faut le vouloir, le vouloir désespérément *hic et nunc*.

Michel Pelland: Mais n'y a-t-il pas des causes plus profondes?

Pierre Chauu: Cher monsieur, permettez-moi de vous dire qu'il n'y a pas de cause plus profonde que celle-là. Cette objection me fait toujours sourire. Elle me fait penser à des gens qui font de l'histoire militaire et qui me disent: «Moi, je fais de l'histoire militaire, mais ne me parlez pas d'armement. Je ne m'intéresse qu'aux causes profondes.»

Permettez-moi de vous dire que contre une arbalète et une fusée thermo-nucléaire il n'y a qu'une très légère différence: avec une arbalète, vous ne tuez qu'une personne à la fois et avec une fusée vous en tuez deux cents millions. Par conséquent, l'armement, ça compte. Tout le drame, c'est que les gens ne savent pas se servir de ces nouvelles machines. Ils continuent d'utiliser la nouvelle contraception exactement avec les méthodes et les principes de l'ancienne. Dans l'ancienne contraception, il fallait serrer les freins très fort, pour savoir ce que l'on voulait. On pratiquait donc une contraception d'espacement. Cela veut dire qu'il y avait relâche progressive et puis l'enfant n'arrivait jamais au moment précis où il était désiré, mais on le désirait. On avait les enfants qu'on voulait, à la condition de ne pas les avoir quand on voulait.

Le principe de base de la nouvelle contraception, du *planning* familial, c'est la fameuse devise: «Un enfant si je veux, quand je veux.» Je veux vous dire que cette devise est complètement idiote. Et si je vais jusqu'au bout de mon raisonnement,

j'ajouterais : «Un enfant si je veux, quand je le veux et, naturellement, comme je le veux.» Je veux qu'il mesure 1,90 mètre, parce qu'à 1,85 mètre je considérerais qu'il est un nabot. Pour l'intelligence, il me suffira qu'il ait celle d'Einstein. Pour la musique, je suis modeste, je veux Mozart absolument pas un *ut* de moins. Eh bien ! si cet enfant a la scarlatine, s'il a la varicelle, je vous le rapporterai, je n'en veux plus. Je veux qu'il ricane au monde et qu'il ne connaisse ni la maladie ni la mort. Vous avez, autour de la nouvelle contraception, une philosophie. Ce qui est mortel, ce ne sont pas les instruments, c'est le discours qui les accompagnent : «Je suis absolument maître de mon destin.» Et si j'étais maître de mon destin, la vie serait absolument à mourir. Quant à moi, je ne suis pas totalement maître de mon destin. C'est le cœur du problème. Je sais que cela passe très mal les feux de la rampe. Vos auditrices, si vous commettez l'erreur de transmettre cette diffusion, seront furieuses.

Michel Pelland : Vous parlez des causes individuelles. N'y a-t-il pas aussi des causes collectives ? Certains parlent de l'instinct de mort, non plus sur le plan individuel, mais sur le plan collectif.

Pierre Chaunu : Le collectif ? Qu'est-ce qu'un peuple ? Qu'est-ce que la masse ? Il n'y a que des destins individuels. Et ce que je suis en train de vous raconter, c'est ce qui se passe dans le fond de chacune de nos consciences. Vous avez modifié la nature. D'une nature qui était spontanément fertile, vous avez fait une nature qui est devenue artificiellement stérile. Il faut que vous entamiez un processus. Ce n'est quand même pas la même chose, à la limite.

Un destin humain, c'est une chose beaucoup trop importante pour qu'on puisse vraiment le vouloir. À un certain moment, il y a quelque chose qu'il faut recevoir. Alors, on a toujours opposé les enfants voulus et les enfants qui étaient rejetés. Dans tous les pays européens, ceux de culture européenne, les enfants qu'on ne voulait pas, on savait ne pas les vouloir. Il y avait les enfants qui étaient voulus et ceux qui étaient acceptés. Or, l'effondrement qui se produit aujourd'hui dans le monde industriel provient du fait que, avant les nouvelles techniques, les enfants acceptés étaient les enfants les plus aimés, non pas par rapport aux parents, mais pour eux-mêmes. On ne les avait pas voulus positivement : ils étaient venus et on les avait

reçus. Ce sont ces enfants qui sont disparus qui forment le cœur du problème. Et le jour où vous accepterez de regarder en face le cœur du problème, peut-être qu'à ce moment-là il y aura une solution à dégager.

Michel Pelland: Pour vous, Monsieur Chaunu, vous l'avez écrit, l'anéantissement à la fois biologique et culturel d'un peuple passe par la croyance aux dieux, au pluriel. Ainsi tout ce que croit une nation lui donne le goût de vivre? Une nation qui dépérit serait donc une nation qui n'a plus de projet collectif, qui abandonne sa culture pour une plus forte que la sienne?

Pierre Chaunu: Je crois que nous revenons au problème philosophique profond: est-ce que la vie a un sens? est-ce que la mort a un sens? est-ce que la vie et la mort ont un sens? Si l'univers dans lequel nous sommes est le produit du hasard ou de la nécessité, je ne vois aucun motif de prolonger une comédie aussi stupide, aussi cruelle et aussi dépourvue d'intérêt.

À partir du moment où vous acceptez contre la raison, contre vos sentiments profonds, de jouer à imaginer que le monde est totalement absurde, qu'il n'a pas de but, qu'il n'a pas de signification; si vous naissez pour souffrir, pour retourner au néant d'où vous venez, cela ne vaut pas le coup! Je crois que dans ces conditions, il vaut mieux arrêter cette comédie. Comme, dans le fond, on est trop lâche pour se suicider, la plupart du temps on se suicide à travers la non-descendance. Si vous n'avez pas un discours cohérent sur le sens du destin, de la mort, que signifie ce que je fais ici? Qu'est-ce que nous faisons, vous et moi, Monsieur Pelland, à discuter comme cela, à sept heures d'intervalle, à sept ou huit kilomètres de distance? Ou nous sommes vraiment le produit stupide du hasard dans un monde qui n'a pas de projet, ou vous avez la possibilité technique d'arrêter cette comédie: je crois que c'est cela qui est en train de se jouer.

Michel Pelland: On peut dire aux Québécois que s'ils continuent de perdre du poids démographique par rapport au Canada anglais et aux États-Unis, il vont perdre leur poids et leur force culturelle, politique et économique. Les Québécois le savent bien. S'ils ne réagissent pas, si, par ailleurs, on leur disait: «Votre pays est vaste. Les populations des autres pays se dé-

veloppent et, la nature haïssant le vide, les gens du Tiers-Monde viendront y habiter», est-ce un argument qui fera réfléchir les Québécois?

Pierre Chaunu: Ce n'est pas un argument valable. Le drame fondamental, et je le dirais aux Québécois, aux Français et aux Allemands, ce que vous risquez, ce n'est pas tellement d'être envahis par les autres, c'est la non-reprogrammation de votre culture. On parle toujours de la loi de la division du travail. Elle est tout simplement le corollaire de la loi de la division de la culture.

Celle-ci, c'est un certain nombre de messages. Il faut qu'il y ait à peu près autant de cerveaux pour les recevoir que pour les émettre. Ce qui est mortel, c'est la pyramide des âges que vous construisez, que nous construisons. Par exemple, dans la ville de Munich, je sais que la ville de Montréal ne doit pas être loin de cette position, si, dans trente ans, la situation restait ce qu'elle est maintenant, vous auriez 19 décès pour une naissance et vous auriez 55% de la population qui aurait plus de 60 ans. On ne peut pas vivre dans une société comme celle-là. C'est la culture qui ne se retransmet pas. C'est le message culturel qui ne passe plus.

Michel Pelland: Que faire pour que les gens veuillent transmettre ce message culturel?

Pierre Chaunu: Ce que je vis maintenant, c'est la situation du médecin qui voit quelqu'un qui vient le trouver avec un commencement de cancer et qui refuse l'opération, qui refuse de comprendre. En réalité à l'heure actuelle, les gens ne veulent pas la situation qu'ils créent.

Il faut leur faire comprendre ce qu'ils sont en train de bâtir et qu'ils ne savent pas se servir des nouvelles armes qu'on leur a données. Les Québécois, comme les Français, parce que de la même race, sont les mêmes hommes en dépit de tout.

Il n'y a rien de plus beau au monde qu'un petit enfant qui vient de naître. C'est une chose merveilleuse. C'est plus beau que le ciel étoilé. Nous ne voulons pas nous arrêter. Ce que nous vivons depuis le premier grain de blé planté dans le sud du Liban, depuis la première tombe qui a 40 ou 50 mille ans, depuis

qu'un lointain ancêtre s'est dressé progressivement sur les pattes de derrière, c'est l'aventure humaine en dépit de tout. C'est une aventure magnifique. Quelque chose de prodigieux. En dépit de la souffrance et de la mort.

On sait rationnellement que cela a un sens et que c'est quelque chose de merveilleux. Il faut le dire: vous ne voulez pas casser ce fil. Vivant au Québec ou en France, nous sommes tous issus de parents. Il n'y a qu'une chose qu'on ne peut vraiment pas dire, c'est que la stérilité est héréditaire! Si on arrête ce fil, c'est quelque chose d'infiniment précieux qu'on aura brisé.

Je suis sûr que les Québécois, quand ils penseront au visage d'un petit enfant, ils auront au fond d'eux-mêmes un regard qui leur fera redécouvrir rapidement le désir de la suite.

Michel Pelland: Faut-il que ce visage soit blanc ou que ce soit leur visage qui soit reproduit?

Pierre Chaunu: Qu'il soit blanc, qu'il soit noir, ce visage, cela n'a pas d'importance. Une chose est beaucoup plus importante: il faut que ce visage ait appris dans sa jeunesse une langue et une culture. Or, ce ne sont pas les ouvriers agricoles ou les manœuvres du Tiers-Monde qui viendront vivre sur votre territoire. Les manœuvres du Tiers-Monde qui viendront mettront au monde des enfants auxquels ils n'auront pas retransmis leur culture et qui n'auront pu acquérir la vôtre. Vous en aurez fait des malheureux, des hommes-loups.

À l'heure actuelle, dans tous les pays de l'Europe, nous avons de malheureux pauvres gosses. Le problème n'est pas pour les parents. C'est le problème de ces enfants qui sont nés sur notre territoire et pour naître Canadien ou le devenir, il faut avoir une mère, il faut avoir un père qui vous parle soit le français, soit l'anglais et qui vous transmette ce message culturel. Or, si vous faites venir des gens des Indes, ils n'auront pas derrière eux la trace du visage, ils n'auront pas derrière eux toute leur tradition.

Michel Pelland: S'ils devenaient majoritaires dans le pays?

Pierre Chaunu: Il se reproduirait une histoire comme celle qui vous a permis de vous substituer, il y a quatre ou cinq siècles, aux Hurons. Après tout, si c'est ce que désirent les Québécois, ce

n'est pas la peine de crier: «*Vive le Québec libre!*» Vous ne pouvez pas, d'une part, affirmer votre identité culturelle, vous ne pouvez pas dire: «Nous sommes fiers d'être Québécois, nous sommes fiers de nous mesurer aux gens de l'Ontario et à ceux de l'Alberta.»

D'ailleurs, il n'est pas du tout certain que les Hindous aient décidé de vous remplacer. Si vous voulez recommencer l'histoire de Cartier à l'envers, cela vous regarde. En toute sincérité, dans ces conditions, vous ne pouvez pas à la fois dire: «Nous sommes fiers de notre identité» et dire que cela n'a pas d'importance.

Je crois, pour le bonheur du Tiers-Monde et celui du monde industriel, qu'il vaudrait mieux que l'explosion démographique se réalise comme elle est en train de se faire et que nous retrouvions quant à nous le chemin de la vie. Vous pouvez dire aux Québécois: «Comme les Français et les Américains, nous avons des obligations, non seulement à l'égard de nous-mêmes, mais à l'égard des autres.»

À l'heure actuelle, si vous disparaîsez, si nous disparaîsons, si nous nous suicidons, si nous nous anéantissons, nous serons incapables de retransmettre le message culturel que nous avons reçu. À l'heure actuelle, 99,9% des inventions et des progrès technologiques apparaissent dans les pays industrialisés. Le jour où ces pays s'effondreront, il y a une chose que je pourrais vous annoncer: elle paraîtra dans un grand article scientifique, dans trois mois. La mortalité remonte en flèche dans tous les pays du Tiers-Monde où les grandes maladies épidémiques réapparaissent. Pourquoi? Parce qu'il y a vingt ans, les cadres européens en sont partis. À l'heure actuelle, on meurt de peste à Madagascar. Vous avez là 500 000 habitants de moins que ce qui a été prévu, il y a cinq ans.

Il y a le fardeau de l'homme blanc qui pèse sur nos épaules. Nous avons donc non seulement la responsabilité de notre destin, mais aussi celle des autres, dans une certaine mesure. Dites aux Québécois qu'il leur faut être tiers-mondistes, comme le docteur Schweitzer, imbu du désir d'aller aider les autres.

Mais pour y aller, il faut exister. De toute façon, notre devoir de survivre en est un par rapport à nous-mêmes et par rapport aux autres. Ceux qui ont reçu plus de talents et qui ont

eu la chance de naître avec beaucoup de choses autour de leur berceau ont l'obligation de se lever et de partager cette richesse. Pour cela, naturellement, il faut plutôt choisir le *to be* que le *not to be*.

**Me GUY BERTRAND,
Tremblay, Bertrand, Morisset,
Bois et Mignault, avocats,**

Place d'Iberville 1,
1195 avenue Lavigerie, no 200,
Sainte-Foy — G1V 4N3

LAINÉ PAUL GRENIER ENR.

Spécialité
laine du Québec

2301 est, rue Fleury
Montréal H2B 1K8
388-9154

Dr JEAN-CHARLES CLAVEAU

Clinique de pédiatrie

Chicoutimi
Québec

Le projet de société sous-jacent aux messages des Évêques

par MARCEL LAFLAMME¹

Introduction

Durant la dernière décennie, plusieurs dizaines de déclarations ont été publiées, concernant la situation socio-politico-économique, de la part de la Conférence des évêques catholiques du Canada (C.E.C.C.), de l'Assemblée des évêques du Québec (A.E.Q.) ou des divers évêques chargés d'un diocèse.

Prenant parti pour les défavorisés, l'épiscopat dénonce les contradictions existant entre la réalité et les principes évangéliques. Les messages sont de nature éthique, fournissant des exigences sociales afin d'instaurer de nouveaux rapports sociaux en milieu de travail, des affaires publiques ou politiques. Les évêques invitent particulièrement les chrétiens à transcender le fatalisme et le déterminisme économiques, pour s'engager à la transformation des modes de vie et des structures économiques: «Dieu veut que l'Évangile transforme non seulement notre vie personnelle et privée, mais toute la vie sociale et publique, c'est-à-dire les mentalités, les coutumes, les lois et structures de notre milieu. Il demande à chacun de créer un monde plus humain, plus fraternel; un monde où l'injustice et la violence ne menaceraient plus les hommes et où les ressources de la création seraient utilisées pour satisfaire les besoins de tous.» (Décembre 1977.)

Les textes portent particulièrement sur des points chauds et de grands événements qui marquent notre société: crise écono-

1. Ce texte fait partie d'un collectif visant à commenter les déclarations des Évêques en matière économique. L'équipe est composée d'un philosophe, Louis Valcke; de deux économistes, Gérard Pelletier et Louis Ascah; d'un sociologue, Jean-Pierre Deslauriers; d'un spécialiste en administration, Marcel Laflamme; et de trois théologiens: Louis Racine, André Bergeron et Lucien Ferland. Cet ouvrage sera publié aux Éditions de l'Université de Sherbrooke, vers la fin de 1984.

mique, chômage, référendum, fête des travailleurs, environnement, etc. Les documents interpellent profondément les rouages de la société et constituent un enseignement très riche².

I — Un schéma intégrateur

Les Évêques s'interrogent essentiellement sur le genre de société et de peuple que nous voulons devenir. Ils perçoivent que quelque chose de fondamental ne va pas au niveau des structures, des valeurs et des priorités politiques. Ils s'inspirent des auteurs évangéliques pour analyser les phénomènes sociaux et pour déboucher sur des alternatives de solutions pertinentes à différents secteurs d'activités: le social, l'économique, le politique, les valeurs, l'écologie, etc.

L'objet de notre étude vise particulièrement à tenter de dégager le projet de société sous-jacent aux réflexions épiscopales. En regroupant et en restructurant différents messages épars au moyen d'un schéma intégrateur, nous pouvons obtenir une vision davantage intégrée de la pensée des Évêques concernant différentes facettes de la société.

Le cadre d'analyse et de synthèse s'inspire de l'approche systémique. Un schéma conceptuel composé de cinq sous-systèmes permet de visualiser la dynamique existant au sein du contexte socio-politico-économique.

2. *Liste des documents à caractère social*: Nous présentons ici, par ordre chronologique, les documents que nous utiliserons dans le présent texte à titre de références: décembre 1983 — Réflexions éthiques sur l'avenir de l'ordre socio-économique du Canada (C.E.C.C.); février 1983 — La rédemption du travail (Robert Lebel); janvier 1983 — Jalons d'éthique et réflexions sur la crise économique actuelle (C.E.C.C.); février 1982 — Une situation économique qui nous interpelle (Jean Gratton); 28 mai 1981 — Les chrétiens et l'environnement (A.E.Q.); 1^{er} mai 1981 — Les fermetures d'usine (A.E.Q.); 14 février 1980 — Les coûts humains du chômage (C.E.C.C.); 9 janvier 1980 — Construire ensemble une société meilleure (A.E.Q.); novembre 1979 — Une institution à sauver: le syndicalisme (Robert Lebel); mai 1979 — Appel à la justice: une société à refaire (C.E.C.C.); mai 1978 — Coopération et développement au Québec (A.E.Q.); décembre 1977 — Une société à refaire (C.E.C.C.); novembre 1976 — Élections du 15 novembre 1976 (A.E.Q.); juillet 1974 — Les évêques de l'Inter de Montréal et les élections fédérales; octobre 1973 — Élections du 29 octobre 1973: identification de quelques problèmes majeurs au Québec (A.E.Q.); avril 1972 — Les évêques canadiens et la vie politique au Québec (C.E.C.C.).

- Le système de valeurs comprend des principes de réflexion, des normes de jugement et des directives d'action sous l'éclairage de l'Évangile.
- Le système politique renvoie aux relations entre les divers paliers gouvernementaux, ainsi qu'au fonctionnement de l'appareil public.
- Les caractères de l'économie ont trait à ses attributs particuliers: centralisée c. décentralisée, participative c. autocratique, humaine c. impersonnelle, etc.
- Les acteurs économiques comprennent les quatre grands intervenants: le Patronat, l'État, le Syndicat et la Coopération.
- Le comportement social émergent indique la vitalité de la collectivité exprimée par son degré de cohésion, de satisfaction et de développement.

L'essence de cette vision systémique s'explique ainsi: des relations de causes à effets existent entre le comportement social d'un peuple (extrants) et les variables causales (intrants) déterminés par le système de valeurs, le palier politique, le rôle des agents ou acteurs économiques ainsi que les caractères propres du système économique. Selon que ces quatre systèmes de base sont plus ou moins bien agencés, on aura une société plus ou moins solidaire, fraternelle et juste. Il est entendu que d'autres facteurs influent sur le comportement émergent; les évêques les abordent dans d'autres messages traitant de l'éducation, de la santé, de la culture, des relations internationales, etc. Pour les fins présentes, ceux-ci ont été exclus.

La description des messages des évêques concernant chacun des cinq systèmes privilégiés se fera d'une façon inductive, à rebours en partant du comportement social émergent pour remonter jusqu'au système de valeurs.

Nous sommes conscients des limites de notre tentative d'interprétation plus globale des messages épiscopaux. Tout au moins, nous espérons que les Évêques puissent se reconnaître dans cette synthèse et que celle-ci puisse susciter d'autres débats ou recherches dans ce sens.

II — Le comportement social émergent

Le message évangélique préconise une vie en société où les comportements seraient fraternels, responsables, solidaires favorisant un développement intégral des personnes. Au départ, ceci implique que le peuple puisse se prendre en main et devenir l'artisan de sa propre croissance, un peuple vivant debout, motivé et libre. Ce qui est le plus déplorable dans le système actuel, c'est que la nation devienne l'objet de manipulations multiformes.

Cette situation provient d'un système économique dont les finalités sont axées sur le rendement, la productivité, la consommation, le confort et l'intérêt personnel. Bon nombre de gens sont pris au piège de la société de consommation: «Les tensions sociales actuelles, v.g. séparations, divorces, familles brisées, usage croissant de l'alcool et des drogues, incidence croissante du crime, du suicide et du meurtre, sont en grande partie dues aux priorités et aux valeurs matérialistes mises de l'avant dans notre société de consommation. En outre, il est de plus en plus clair que ces crises s'intensifient dans les couches sociales les mieux nanties». (Mai 1979, p. 75.)

De plus, à notre ère technologique, il arrive fréquemment que la machine passe avant l'être humain: «C'est ce qui se produit lorsque c'est la machine qui impose une cadence inhumaine; lorsqu'elle fractionne le travail en séries qui ne demandent plus que des gestes répétitifs; lorsque le travailleur devient comme une partie de la mécanique; lorsque la machine pollue, lorsque par sa puissance aveugle elle devient dangereuse». (Février 1983.)

Au sein des structures économiques les Évêques décèlent une crise morale. Le monde est identifié à un vaste marché d'échanges régi par la loi du plus fort: «En ce sens, notre pays demeure profondément marqué par les fondateurs du capitalisme libéral. Nous perpétons aujourd'hui leur héritage, car leurs idées ont modelé nos institutions. Les valeurs qu'ils ont transmises ont façonné le système économique actuel, qui, à son tour, suscite des espoirs matérialistes, objets d'idolâtrie pour des millions de citoyens. Ces mêmes valeurs constituent une religion économique qui empêche le développement d'une morale de par-

tage. Alors que des gens se sont efforcés de faire surgir en notre monde la solidarité et l'amitié, les structures sociales et économiques d'aujourd'hui sont devenues des lieux incultes d'individualisme et de promotion de soi». (1^{er} décembre 1977.)

D'autre part, le progrès matériel ne s'identifie pas nécessairement au progrès humain et au bonheur. La vraie libération embrasse toute la personne et lui permet de s'ouvrir à Dieu. «L'homme ne vit pas seulement de pain.» En conséquence, il faut des réformes au niveau des structures et parallèlement dans le cœur de l'homme. Pour favoriser l'émergence d'un comportement plus équilibré et épanoui, les évêques analysent les causes des problèmes et proposent un ensemble de solutions inhérentes aux différents paliers de la société, que nous retrouvons dans les quatre parties suivantes:

III — Les acteurs économiques

Selon la théorie des acteurs, les fondements de l'économie reposent sur la dynamique s'exerçant au niveau des quatre grands intervenants: État, Patronat, Syndicat et Mouvement coopératif. Dépendant des valeurs prédominantes, la société privilégiera l'un ou l'autre de ses intervenants donnant lieu à diverses formes d'économie: capitaliste, socialiste, coopérative, ouvrière, communautaire ou mixte.

Périodiquement, les Évêques portent des jugements visant à favoriser un ajustement optimal des acteurs en vue d'instaurer une économie plus juste et humaine. D'une façon générale, les Évêques dénoncent les abus tant au niveau du secteur capitaliste qu'à celui du socialisme totalitaire et ils posent les jalons pour repenser les priorités et les valeurs sur lesquels reposent la politique économique et la stratégie industrielle de notre société.

Le patronat

Le patronat est identifié au secteur capitaliste qui contribue environ à 90% de notre production nationale. Les Évêques critiquent les fondements du capitalisme misant sur la croissance à tout prix, le profit maximum et la constante pression pour une consommation effrénée de biens plus ou moins utiles.

Au sein du capitalisme, la critique s'adresse surtout aux multinationales pratiquant à haute échelle la concentration du

capital et de la technologie. Ce phénomène semble le prélude à un grand désordre social dans nos sociétés industrielles.

La récession actuelle semble symptomatique d'une crise structurelle beaucoup plus profonde du système capitaliste international. Certains observateurs font remarquer que de profonds changements sont en cours actuellement dans la structure du capital et de la technologie et qu'ils auront des répercussions sociales graves sur le monde du travail. Il est maintenant possible, par exemple, pour des sociétés et des banques transnationales, de transférer des capitaux d'un pays à un autre dans le but de tirer avantage d'une main-d'œuvre moins chère, d'impôts moins élevés et de lois moins sévères à l'égard de la protection de l'environnement. De même, l'automatisation et l'informatique sont en voie de remplacer rapidement le travail humain sur les lignes de montage et dans les complexes administratifs. Le capital, en effet, est devenu transnational, et la technologie devient de plus en plus une activité étroitement liée au capital. Les conséquences de cette évolution auront vraisemblablement un caractère permanent: une portion importante de la population, au Canada et dans d'autres pays, se verra de plus en plus touchée par le chômage structurel et, de la sorte, marginalisée. (Janvier 1983.)

Les Évêques affirment que les transformations technologiques peuvent être planifiées en rapport avec le travail. Ils évoquent le principe de la primauté de la personne et du bien commun, ainsi que le concept d'une technologie appropriée, c'est-à-dire qui tient compte de ses effets sur l'ensemble de la collectivité. Dans la section IV, portant sur les caractères de l'économie, nous verrons l'orientation des changements prévus afin de juxtaposer l'économique au social.

L'État

D'abord, d'une façon non équivoque, l'épiscopat nie l'option marxiste ou la collectivisation de l'ensemble des activités sous la férule de l'État: «Vous et nous, ne pouvons en effet accepter une idéologie qui nie l'existence de Dieu et son intervention dans l'histoire, qui rejette la dimension et la vocation spirituelles de l'homme; une idéologie qui tend à ne voir en la personne que sa fonction économique, qui propose la dialectique de la violence comme moyen de transformation sociale et

aliène la liberté individuelle dans la collectivité. (Décembre 1977.)

Quant au rôle de l'État, les Évêques endossent les fonctions importantes de régulation, de planification, de surveillance et de suppléance: À titre d'État arbitre, les évêques souhaitent que l'État stimule une concertation entre les agents économiques en vue de la promotion du bien commun en conformité avec les critères moraux.

En outre, l'épiscopat invite les citoyens à redéfinir leurs attitudes vis-à-vis des services gouvernementaux: «À la faveur de la 'révolution tranquille' et de la poussée des nouvelles élites, les deux dernières décennies ont vu naître et se développer les interventions croissantes de l'État dans la vie quotidienne des citoyens. Nous avons tous assisté à la prolifération des services gouvernementaux et du personnel de la fonction publique, au gonflement des budgets et des masses salariales. À la lumière de cette prodigieuse croissance de l'appareil de l'État, nous avons cru que notre richesse collective était sans limites; nous nous sommes lancés dans une surenchère de demandes et nous avons exigé que l'État dispense les moindres services et qu'il en défraie tous les coûts... Est-ce vrai que nous avons les moyens de nous payer les moindres services?» (Février 1982.)

Les gouvernements ne sont pas les seuls responsables quant à la gestion des biens et à la poursuite de la justice sociale. Au lieu d'être trop interventionnistes au niveau de la gestion des choses, ils auraient intérêt à déléguer aux collectivités de base ce qu'elles peuvent accomplir elles-mêmes: «Il apparaît assez évident, par exemple, que dans les domaines des relations de travail, de la protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire, les citoyens et les différentes corporations ne sont pas assez actifs et n'accomplissent pas les tâches qui leur reviennent». (9 janvier 1980.)

Aussi, face aux défavorisés vivant au crochet de l'État, la société saura-t-elle *dépasser le simple dépannage* en favorisant la mise en valeur de ces énergies gaspillés parmi vingt pour cent de la population.

Le Syndicat

Les Évêques reconnaissent les efforts déployés par les syn-

dicats durant les dernières décades, en vue de rehausser les conditions de travail des salariés; maintenant ils leur proposent de nouveaux défis: contribution à la création d'emplois, à la concertation, au développement intégral des travailleurs, à la démocratie, etc.

Concernant la violence et la longueur démesurée de certains conflits de travail, les Évêques ne cherchent pas un bouc émissaire, mais constatent certaines lacunes tant du côté patronal que du côté syndical. Évidemment, les Évêques déplorent la radicalisation syndicale de nature idéologique: «Nous nous réjouissons des succès remportés par les travailleurs et les syndicats dans leurs luttes. Par ailleurs, nous devons aussi reconnaître que les progrès réalisés au plan des salaires et des conditions de travail n'ont pas beaucoup freiné la radicalisation de certaines idéologies ni la lente détérioration du climat économique et social». (Mai 1978.)

Un des principaux malaises syndicaux a trait au non-engagement de ses membres, ainsi qu'au danger que cette institution soit utilisée à d'autres fins que celles de sa raison d'être: «La santé et les buts mêmes du syndicalisme demandent qu'il soit démocratique, que l'orientation et les décisions viennent des membres eux-mêmes. Il faut donc que ceux-ci soient soucieux de s'informer et qu'ils soient présents lorsque se prennent les décisions. Autrement, on aura à se plaindre d'être menés *par une minorité et manipulés*; on déplorera la distance qui se crée entre les dirigeants et la base». (Novembre 1979.)

Les Évêques jugent que la question des relations de travail doit être repensée en profondeur. Particulièrement dans le secteur public, maints conflits ont fait d'innombrables victimes: étudiants, malades, etc. Fondamentalement les Évêques estiment qu'il est urgent que les gouvernants, les associations patronales et les centrales syndicales se concertent pour réviser un code du travail devenu inadéquat. (Octobre, 1974.)

Le Mouvement coopératif

La coopération constitue un mouvement qui a de profondes racines dans l'histoire québécoise et qui se révèle l'une de nos plus belles réussites collectives. En mai 1978, les évêques du Québec ont rédigé un document spécialement pour ce secteur:

La coopération et le développement du Québec.

À l'heure où le Québec se situe au carrefour de son évolution, les Évêques misent beaucoup sur la mission historique de transformation sociale dévolue au mouvement coopératif: «Face au projet d'une société à bâtir, la coopération ne peut se dérober... Dans un monde d'audace et de créativité, la coopération ne peut se refermer sur elle-même. Elle doit innover sans cesse et relever de nouveaux défis». (Mai 1978.)

Au lieu que ce soit la coopération qui exerce une influence bénéfique sur les comportements collectifs, les évêques soulèvent le danger que ce soit plutôt le système économique dominant qui acculture les modes de fonctionnement coopératif: «Toutefois, et surtout dans notre monde de consommation effrénée, la coopération peut facilement perdre une partie de son sens et de son efficacité. Pendant que, d'un côté, les forces d'exploitation consolident leur puissance réelle derrière le gigantisme et l'anonymat des multinationales, l'identification des besoins réels de l'homme devient plus difficile et tend régulièrement à épouser la courbe déformante des priorités matérielles. Face à cette situation, et à défaut de vigilance, les mouvements coopératifs peuvent facilement se refermer sur eux-mêmes ou glisser insensiblement vers une sorte de néocapitalisme de coopération; il serait illusoire de penser que la coopération est à l'abri de l'égoïsme». (Mai 1978.)

Les Évêques signalent aussi le problème de la concentration des pouvoirs par les technocrates, au détriment de la véritable démocratie et de la participation des membres. En vue de diminuer l'écart entre la pratique et l'idéal coopératif, l'épiscopat invite le mouvement coopératif à faire occasionnellement le point sur son mode de fonctionnement: «Pour contrer ces dangers, les mouvements coopératifs doivent relever un certain nombre de défis et ne pas craindre d'examiner périodiquement leur fonctionnement et leur orientation à la lumière des principes mêmes qui ont présidé à l'implantation et au développement de la coopération». (Mai 1978.)

Somme toute, le progrès matériel doit être assujéti au développement humain intégral dans une perspective de prise en main autonome, de solidarité et d'équité. Cette mission cons-

titue la raison d'être du mouvement coopératif et sa contribution distinctive à l'édification nationale.

IV — Les caractères de l'économie

Dans leurs diverses déclarations, les Évêques postulent un ensemble de caractères spécifiques du système économique. Nous pouvons regrouper ces attributs en cinq catégories:

Une économie de bien commun

Les ressources de la terre doivent être exploitées, afin de combler les besoins de tous en vue d'une vie pleinement humaine: «Il s'ensuit donc que l'objectif premier de tout ordre socio-économique doit être d'exploiter les ressources de façon à servir le bien commun, c'est-à-dire de combler les besoins fondamentaux de tout le peuple, soit la nourriture, le vêtement, le logis, l'éducation, l'emploi et les soins de la santé. Et 'tous les autres droits quels qu'ils soient, y compris la propriété et le commerce libre, doivent être subordonnés à ce principe'.» (Décembre 1983.)

Contrairement au principe du destin universel des biens de la création, le capital et la technologie deviennent de plus en plus sous l'emprise des multinationales. Qui contrôle l'appareil économique? À quelles fins est orienté cet appareil? «La contradiction sociale fondamentale de notre temps est la domination structurelle du capital et de la technologie au dépens du peuple, du travail et des communautés». (Décembre 1983.)

Le défi qui se dresse devant nous consiste en un revirement complet de ces rapports structurels par l'aménagement d'autres modèles socio-économiques. À cet effet, il importe que l'État s'élève au-dessus des intérêts particuliers, afin d'agir en faveur des meilleurs intérêts collectifs.

Une économie de plein emploi

La crise persistante du chômage entraîne des coûts humains et sociaux effarants. Au plan personnel, des désordres psychologiques se manifestent par une impression d'aliénation et d'impuissance. Aussi, ces drames personnels se traduisent en graves problèmes sociaux: «L'alcoolisme, le suicide, l'effondrement de la famille, le vandalisme, le crime, le racisme et la violence dans la rue. Un exemple qui illustre bien le problème, est le nombre de

jeunes désespérés qui, depuis un an, se sont entendus pour se donner la mort.» (Décembre 1983.)

Travailler et gagner sa vie sont parties intégrantes du plan providentiel pour chacun de nous. Aucune nation ne peut se permettre de garder oisive une partie importante de l'une de ses classes les plus dynamiques (les 20 à 30 ans). De nombreux pays, grâce à une volonté politique, ont adopté avec succès des mesures de plein emploi.

Les Évêques ne voient pas de solutions magiques à la plaie du chômage. Toutefois, on ne peut rester passif. À leur avis, il faut élaborer des politiques industrielles qui 1- renforcent l'autosuffisance de l'industrie canadienne; 2- développent les secteurs créateurs d'emplois; et 3- favorisent une meilleure répartition des capitaux entre les citoyens et les communautés locales.

Une économie favorisant la coopération et l'esprit communautaire

Les Évêques encouragent la mise sur pied de coopératives, d'entreprises autogérées et l'implication de la population à la vie économique. Ils privilégient une économie ouvrière, coopérative et communautaire qui peut s'apparenter au modèle israélien: villages coopératifs, gestion ouvrière de la production, implication syndicale, «entrepreneur-ship» collectif... En effet, ils favorisent: «la création de véritables communautés humaines dans lesquelles les gens vivent et travaillent ensemble selon un style de vie orienté sur la prise en charge collective, l'utilisation de la gestion responsable des ressources et le partage équitable des biens». (14 janvier 1980.) Le mouvement coopératif qui a de profondes racines dans les communautés de base pourrait assumer le leadership dans l'édification de cette troisième voie entre le capitalisme et le socialisme.

Une économie de participation

Les Évêques affirment que la démocratie doit prendre un visage concret dans le monde du travail. Actuellement, l'organisation du travail ne respecte pas le sens de la créativité et de la responsabilité: «Le travailleur, dans bien des cas, doit se soumettre aux normes de production, être un simple exécutant, plutôt que d'être humainement engagé avec son intelligence, son

cœur et son imagination dans un travail épanouissant.» (Octobre, 1973.)

Un des premiers lieux où doit se faire l'apprentissage de la participation est l'entreprise où les hommes passent la plus grande partie de leur vie: «La participation à toutes les dimensions du travail est nécessaire pour faire des milieux de travail des chantiers collectifs.» (1^{er} mai 1982.) À l'instar d'autres pays, il devient nécessaire d'explorer de nouveaux modes de gestion des entreprises: «De nombreux pays de l'Europe occidentale — notamment la Norvège, la Suède, le Danemark, l'Allemagne fédérale, les Pays-Bas, le Luxembourg et la Belgique — ont une certaine expérience de gestion intégrant la participation des travailleurs. Que l'on songe à la participation dans l'exécution du travail, aux conseils d'entreprise ou aux conseils de surveillance ou d'administration, on voit qu'il existe des possibilités concrètes favorisant l'implication des travailleurs au processus de décision.» (1^{er} mai 1981.)

Dans le but de respecter la dignité de la personne humaine, l'équilibre doit être rétabli au sein du couple Capital-Travail surtout en faveur de ce dernier élément. Trop souvent l'homme s'avilit dans les organisations, alors que la nature inerte sort ennoblie pour les fins de profitabilité. Délibérément, les évêques joignent le social à l'économique, car les deux sont interdépendants, le progrès de l'un devant aller de pair avec le progrès de l'autre. Il ne s'agit pas simplement d'ajuster l'homme à la machine, mais surtout de concevoir de nouveaux ensembles industriels respectant les caractéristiques humaines. Cette première forme d'humanisation du travail doit être complétée par d'autres mécanismes de participation: à l'information, aux décisions, à la propreté, aux gains...

Une économie respectueuse de l'environnement

Les manifestations de la crise de l'environnement sont de nouveaux visages du mal dans notre monde: «D'une façon générale, la situation se détériore, aussi bien dans le monde qu'ici au Québec. Prenons encore des exemples concrets. Chaque année, nous voyons un grand nombre de nos lacs, de nos rivières et de nos ruisseaux devenir impropres à la baignade et envahis d'algues et d'herbes de toute sorte. Les sportifs voient

le nombre des poissons y diminuer, voire même disparaître presque entièrement. À certains jours de grande chaleur, plusieurs rives dégagent des odeurs si désagréables qu'on doit renoncer à s'y reposer. Dans un autre domaine, des villages entiers se voient de plus en plus souvent dans l'obligation de faire bouillir leur eau par suite du déversement dans les cours d'eau de certains produits de l'industrie chimique, manufacturière ou agricole.» (28 mai 1981.)

Les évêques soulignent que la crise de l'environnement est sérieuse parce que:

- elle menace les ressources dont nous avons absolument besoin pour vivre;
- elle entraîne des déséquilibres dont nous ne pouvons prévoir les conséquences;
- elle introduit dans la nature des substances contre lesquelles elle est tout à fait impuissante (polluants dans l'air, dans les organismes, déchets nucléaires...);
- elle évolue à un rythme qui échappe de plus en plus à notre contrôle. (28 mai 1981.)

Dans leur déclaration spéciale intitulée *Les Chrétiens et l'Environnement*, les évêques interpellent les citoyens, en les conviant à la réflexion, au sens des responsabilités et d'une nouvelle attitude face à la nature et à la beauté du monde et de ses lois d'agencement: «Nous devons retrouver le sens de l'émerveillement, de la contemplation, du respect et de l'amour de cet habitat qui est le nôtre. Nous devons réapprendre à reconnaître nos liens avec la nature». (28 mai 1981.)

Il nous convient de rester vigilants en faisant sur les gouvernements toutes les pressions qui s'imposent, afin que toutes les parties assument pleinement leur responsabilité sociale.

V — Le système politique

La crise structurelle et d'ordre éthique constitue un point tournant dans notre histoire et celle de l'humanité. Le palier politique a un rôle central à jouer pour le renouvellement des institutions et des rapports sociaux.

Parmi les nombreuses réflexions d'ordre politique, les

Évêques abordent le droit du peuple québécois de disposer de lui-même en remettant en question, s'il le veut, les liens qui l'unissent à ses partenaires. L'épiscopat utilise le terme auto-détermination pour désigner le droit des québécois de décider d'accepter le cadre fédéral actuel ou autre, de se proclamer souverains, d'entrer en association ou en confédération avec d'autres.

Ce droit au développement propre s'appuie notamment sur le synode des Évêques de 1971: «Que les peuples ne soient pas empêchés de se développer selon leurs propres caractéristiques culturelles; Que dans la collaboration mutuelle chaque peuple puisse être lui-même le propre artisan de son progrès économique et social; Que chaque peuple puisse prendre part à la réalisation du bien commun universel comme membre actif et responsable de la société humaine à un plan d'égalité avec les autres peuples». (21 avril 1972.)

Parallèlement à cette prise d'option politique fondamentale, les évêques préconisent un ensemble de transformations de nature plus opérationnelle:

**La restauration du climat social
en relevant les défis suivants:**

- résoudre un paradoxe: les services offerts dans le secteur de la santé et de l'éducation nous coûtent de plus en plus cher, alors que la qualité des soins et de l'enseignement diminue;
- refaire de la politique un lien d'espérance, en élaborant un projet collectif emballant;
- réduire l'inflation verbale qui frappe les relations de travail et les mœurs électorales;
- multiplier les lieux de concertation en préférant l'animation sociale à la filière administrative. (Novembre 1976.)

La prise d'options globales entre:

- l'homme contre le système — primauté des appareils ou de l'humain;
- le progrès social contre le progrès économique — priorité aux impératifs de la production et de la consommation ou développement intégral de toutes les classes;
- la justice contre l'ordre à tous prix — reconnaissance que la

justice prime tous les autres objectifs que l'État doit poursuivre;

- la participation contre la super-administration — participation de tous les citoyens à toutes les formes et à tous les degrés du pouvoir économique et du pouvoir politique. (Novembre 1976.)

La mise sur pied d'un processus public de consultation

Ce mécanisme vise à stimuler l'imagination sociale, en vue de susciter de nouveaux modèles sociaux de développement et de débattre publiquement les valeurs et les priorités économiques. (Décembre 1983.)

La subsidiarité

Ce principe implique que l'État résiste à la tendance spontanée à tout centraliser et à tout programmer autoritairement d'en haut. (Commission Justice et Paix, 1978.)

La maîtrise de nos ressources et de notre développement

Des correctifs nécessaires doivent être rapidement implantés, afin que la collectivité québécoise puisse contrôler ses secteurs vitaux. (Octobre 1973.)

VI — Le système de valeurs

Les lecteurs qui ne comprennent pas le système de valeurs sous-tendant les déclarations des évêques pourront difficilement endosser les transformations visées. La lumière évangélique passe moins par le raisonnement que par la foi au plan divin, l'adhésion aux béatitudes et la conversion des cœurs. Avant d'être moralisateur, le message évangélique est espérance, amour, force et libération. À cet effet, il doit cheminer dans le cœur, puis dans les structures sociales. Ainsi, l'option préférentielle pour les pauvres selon l'Évangile consiste d'abord à la pratiquer soi-même en modifiant son style de vie de personne à l'aise. Le Créateur cherche des créateurs, des coresponsables, des alliés à l'émancipation de la personne humaine, face à tout ce qui la déshonore. Une société n'est plus humaine, lorsqu'elle fabrique des esclaves, même des esclaves bien payés et bien nourris. L'Évangile, c'est d'abord une conception de l'homme, lequel vaut plus que ce qu'il possède: «Dans une perspective

chrétienne, l'objectif que constitue l'avènement d'une plus grande justice entre les membres d'une société et entre les sociétés, doit être compris dans une vision de l'homme intégral, dans toutes ses dimensions: matérielle, spirituelle, individuelle et collective, comme un être responsable et participant. Cette vision suppose encore que l'homme ne peut trouver le bonheur et le salut que dans le dépassement de lui-même et dans une ouverture aux autres et à Dieu. Il découle de cela que, pour des chrétiens, le refus de formuler un projet global, voire utopique, capable de répondre à toutes ces dimensions, équivaudrait à un abandon pratique de la foi». (12 mai 1978.)

Le chrétien qui travaille à la transformation de la société doit s'appuyer sur certains critères de discernement évangélique, soit: la vérité comme fondement des relations, la justice comme règle, l'amour mutuel comme moteur et la liberté comme climat. (Novembre 1976.) En outre, les évêques ajoutent d'autres critères de jugement et d'action, auxquels l'Évangile invite le chrétien à être fidèle:

- une solidarité réelle et active avec les petits et les pauvres;
- l'intolérance devant le mal sous toutes ses formes et le refus de la complicité avec ceux qui le commettent;
- le respect absolu de la vie et de la personne;
- la confiance dans l'avenir et la certitude qu'il est possible de construire un monde meilleur;
- une volonté ferme et inébranlable de justice, de paix, d'amour et de liberté. (Juillet 1974.)

Concernant l'élaboration de leurs messages, les évêques soulignent les grandes orientations qui sous-tendent les textes; elles se résument à cinq points:

- le devoir pour les citoyens de participer au devenir de leur société;
- la juste perception des droits et des devoirs des personnes, en fonction du bien commun;
- la distribution équitable des biens et des responsabilités;
- la prise au sérieux de la vie culturelle et spirituelle;
- la solidarité entre les peuples. (Janvier 1980.)

Les Évêques décèlent actuellement un profond désordre social, car l'approche économiste et mécaniste des sociétés industrielles a vidé l'économie de son contenu moral. Le chemin royal à l'éclosion de la justice sociale passe par une recherche verticale des hommes et des institutions au moyen de valeurs fondamentales. Ainsi pourra se réaliser la véritable libération: «Ce combat pour la justice n'est donc pas pour les chrétiens un choix qui leur serait offert. Il fait partie intégrante de l'annonce de l'Évangile au monde. Bien sûr, le Royaume de Dieu et, en conséquence, la mission de l'Église dépassent les limites de ce monde (Jn 18, 36) et donc dépassent la libération dans les domaines économique, social, politique et culturel. La vraie libération embrasse toute la personne et lui permet de s'ouvrir à Dieu». (Avril 1972.)

Alors, le mal n'est pas a priori dans les appareils: il vient d'une brisure dans le cœur de l'homme; c'est une question de guérison de cœur, c'est une question d'amour. La gloire de Dieu, c'est que les hommes soient vivants et qu'ils vivent comme des frères, le restant venant par surcroît...

Conclusion

Quel genre de peuple et de société voulons-nous devenir? L'épiscopat engage les chrétiens sur la voie de la justice sociale, en les invitant à passer de la parole aux actes et à refaire substantiellement les bases de la société. Le projet est progressif. Il vise une refonte fondamentale des rapports sociaux au sein des systèmes économique et politique.

Ce sont les propositions prises dans leur ensemble qui fournissent un éclairage sur le projet de société visé. Celui-ci se démarque des deux systèmes dominants représentés par New York et Moscou, lesquels divisent le monde en deux camps ennemis.

Les Évêques apportent une contribution originale, quelque chose de différent, une troisième voie, si vous voulez, menant à une révolution qualitative et pacifique. En s'appuyant sur la Révélation, ils interpellent les attitudes personnelles et les structures dominantes. Ils répugnent à toute forme de matérialisme et d'assujettissement du peuple par les appareils.

À la suite de cette analyse, le projet de société préconisé par l'épiscopat peut se définir ainsi:

- une société d'éthique où les humains sont frères en Jésus Christ;
- une société juste favorisant le développement intégral de toutes les personnes;
- une société démocratique de développement où tous et chacun se sentent valorisés, compte tenu de leur dignité et de leurs talents.

L'épiscopat préconise un virage social drastique, afin de bonifier la société. Mais alors, pourquoi l'enseignement social de l'Église qui date de plusieurs décennies est si peu implanté dans notre milieu? Cette lacune semble provenir d'un manque d'analyses et de réflexions de la part des laïcs pour traduire les propositions des Évêques dans des termes et des mécanismes opérationnels. Nous souhaitons que cet apport ouvre la porte un tant soit peu dans ce sens. Enfin, nous espérons que la collectivité québécoise puisse s'inspirer de ces valeurs de sagesse, afin d'édifier une société humaine, solidaire et juste, devenant ainsi un modèle pour les autres peuples en proie aux forces de désorganisation sociale.

Groupes coopératifs des Bois-Francis

par CHANTAL CHABOT, Université de Sherbrooke.

Plusieurs formes de coopératisme sont nées de la volonté de personnes quelquefois acculées au pied du mur. On n'a qu'à penser au garage coopératif, dont les fondations reposent sur ceux qui, ayant perdu un emploi dans le domaine, ont relevé le défi de survivre à tout prix.

Face aux géants de l'alimentation, il existe sept coopératives œuvrant dans ce secteur: quatre coops alimentaires (2 à Victoriaville, 1 à Arthabaska et 1 à Warwick); deux coops de viande (1 à Victoriaville et 1 à Arthabaska); une coop d'aliments naturels. En plus de ces regroupements, nous retrouvons également une coop funéraire: elle semble fonctionner beaucoup mieux qu'à ses débuts où elle fut la risée de plusieurs, surtout de ces gens passifs qui dénigrent tout mouvement coopératif.

Mon choix va vers trois coopératives alimentaires. Le principal sujet se dessine autour d'une coop alimentaire de Victoriaville. Viendront ensuite quelques détails sur la coop de viande d'Arthabaska, pour finalement terminer avec celle des aliments naturels.

Le club alimentaire de Victoriaville existe depuis un peu plus de dix (10) ans. Auparavant, le nombre de membres se limitait à cent (100). Quelques années plus tard, le total fut porté à cent cinquante (150) et depuis deux (2) ans, la majoration l'a enrichi de vingt-cinq (25) nouvelles personnes. Même si pour l'instant les cent soixante-quinze (175) membres constituent la capacité maximale de la coopérative, la liste d'attente viendra peut-être forcer les administrateurs à demander à l'assemblée d'augmenter ce nombre. Le vote majoritaire l'emporterait alors; mais nous n'en sommes pas encore là.

En entrant dans cette coopérative, une part sociale de 25\$ est demandée. Celle-ci, comme dans tout mouvement coopératif, est remboursée au membre, lorsqu'il décide de quitter le

club pour quelque raison que ce soit. De plus, même si aucune épicerie n'est faite, une somme de 1,75\$ par semaine est perçue comme frais de service et d'administration. Ce montant sert à couvrir les frais fixes de la coop. Depuis deux (2) ans le local appartient aux membres, alors qu'auparavant ceux-ci étaient locataires d'un vieil établissement beaucoup plus petit et menacé par les incendies.

Le but d'une coopérative étant que tous les membres œuvrent ensemble, ceux-ci se doivent de travailler à la survie de leur mouvement. Ils sont obligés de donner bénévolement deux (2) à quatre (4) heures de leur temps par mois. Leur seul choix réside dans la tâche à accomplir: que ce soit à la caisse ou à l'assistance de la caisse, à la pesée ou au rangement, à la comptabilité ou à l'agencement des horaires, tout le monde y trouve un travail à accomplir.

Selon la demande des membres, la coopérative ouvre seulement deux (2) jours par semaine, soit les jeudi et vendredi, avec un temps de fermeture aux heures de dîner et de souper. La question de donner accès aux membres une autre journée fut discutée à l'ordre du jour d'une assemblée, mais rejetée pour l'instant, faute de bénévoles en faveur de ce choix.

La coopérative étant un mouvement à but non lucratif, les prix des marchandises sont établis de manière à ne faire ni bénéfice ni perte. Ainsi, un profit de 1/2 à 1% est ajouté sur le coût des fruits et des légumes, en raison des pertes qui peuvent survenir dans ces denrées périssables. Par contre, le prix du lait est réduit de 25¢. Tous les autres produits sont achetés et vendus au prix du gros; quand il y a un achat à prix spécial, il demeure à ce coût jusqu'à ce que toute la marchandise soit écoulee. Si, malgré tout, la coopérative déclare un excédent, il est distribué aux membres ou réinvesti, selon la décision de l'assemblée générale. Ces dernières années, les surplus ont tous été remis sous forme de dividendes.

Pour défrayer le coût de deux projets importants, le club alimentaire, grâce au vote majoritaire d'une assemblée spéciale, a posé les gestes suivants:

1. Pour payer une partie de la balance électronique (sur laquelle chaque membre pèse ses denrées non emballées), un tirage

hebdomadaire de moitié-moitié a eu lieu durant quelques semaines. Malheureusement, aucune entente n'ayant été prise avec la Régie des loteries et courses, on a dû arrêter ce jeu. C'est la première fois qu'un avis de mauvaise procédure légale était imputé à la coopérative.

2. Pour acquérir le nouveau local, un emprunt fut contracté.

Bien que ces deux gestes aient reçu le vote majoritaire de l'assemblée des membres, la coopérative, comme tout autre mouvement similaire, reçoit peu de participation à ses réunions. Lorsqu'il s'agit de décisions importantes, l'assistance augmente légèrement; mais avec un taux d'environ 30%, ceux qui doivent décider le font bien souvent pour les absents, qui n'ont ensuite qu'à accepter les résolutions prises. On dirait que le mouvement coopératif possède cette faille à l'intérieur de tout son système, qu'il soit grand ou petit. Nous sommes tous prêts à donner un peu de nous-mêmes à un groupe, mais il ne faut pas trop nous forcer à toujours participer!

Le conseil d'administration de la coopérative est composé de neuf (9) personnes. Chaque année, les membres doivent élire trois (3) nouveaux administrateurs à des postes alors vacants. Les directeurs du club se réunissent une fois par mois et l'assemblée générale a lieu après l'émission des états financiers vérifiés par un comptable agréé, membre de la coopérative.

Jusqu'à il y a quelques mois, tous les membres devant fournir leur part de travail, aucun employé n'avait été engagé contre rémunération. Mais depuis peu, un permanent travaille pour la coopérative. Même s'il est payé très faiblement, ce salarié, en plus de faire partie du conseil d'administration, vérifie toute la comptabilité faite par un comité et reçoit les commandes livrées par les fournisseurs.

Tous les comités du club fonctionnent avec au moins quatre (4) membres bénévoles. Celui des achats voit à l'approvisionnement de la coopérative selon une liste hebdomadaire des articles manquants. Si certaines personnes émettent des demandes spéciales, elles sont acheminées au comité par la caissière. Vu la capacité et l'orientation de la coopérative, il n'est pas question d'offrir tous les produits comme dans un supermarché. Sur les tablettes, on retrouve généralement deux marques et deux for-

mats (moyen et gros) des différentes denrées.

Les membres étant pour la plupart des gens mariés, avec ou sans enfants, le plus petit format est banni. Les fournisseurs habitent la ville ou la région environnante et ainsi, sur un simple appel de dernière heure, ils peuvent livrer la marchandise désirée dès le lendemain. Selon sa charte, la coopérative n'a pas le droit de vendre de viande fraîche, de vin ni de bière.

Le comité de la comptabilité se compose également de quatre (4) personnes qui se relaient, une par semaine. Le vendredi, à cinq (5) heures, le membre va chercher les livres, balance la caisse, fait le dépôt, vérifie les factures d'achats, émet les chèques et doit retourner les livres au permanent pour le lundi soir au plus tard.

En dernier lieu, la coopérative permet à la St-Vincent-de-Paul de faire des marchés de temps à autre, pour environ 200\$ à 300\$ par mois. C'est le seul compte à recevoir qu'elle supporte, puisque cet organisme la paye à chaque mois, alors que les membres doivent payer leur épicerie en argent lors de leur commande.

En ce qui concerne la coopérative de viande d'Arthabaska, son fonctionnement ressemble quelque peu à celui du club alimentaire de Victoriaville. Malheureusement, sa gestion est déficitaire depuis plusieurs années et on étudie présentement une restructuration générale: ou l'on augmente les prix (qui sont vraiment trop bas) ou l'on majore les frais de services.

La part sociale de vingt-cinq (25) dollars suit le même principe que celle de la coopérative alimentaire. Le mouvement a diminué le nombre de ses membres à cent vingt-cinq (125), mais cela s'est produit contre son gré, car ceux qui ont quitté le club sont les petites familles pour qui les frais de services coûtaient plus chers que l'achat de viande. Ces coûts se situaient à deux (2) dollars par semaine, indépendamment du montant déboursé en nourriture. Maintenant, ces frais varient avec le pourcentage de ce qui est acheté.

Une dépense de salaire est inscrite aux livres de l'organisme à chaque semaine, car le boucher est rémunéré suffisamment pour réussir à vivre de ce travail. Même si la coopérative affiche la viande «la meilleure en ville», les membres qu'elle a fait fuir

par sa mauvaise gestion sont difficiles à recruter. Le bénévolat s'effectue seulement quatre (4) fois par année, à raison de trois (3) heures chaque fois, soit à tous les deux mois et demi (2 1/2) environ. La présence d'un employé permanent spécialisé permet ce genre de roulement.

Les comités existants, à l'intérieur de la boucherie coopérative, se composent de la caissière, de l'aide-boucher, des saucis-seurs, des responsables du ménage, de l'assistante-caissière et du comptable. Les jours d'ouverture vont du mercredi après-midi au vendredi soir. Le local est loué et ceux qui décident de ne pas remplir leur tâche, dévolue selon l'horaire, doivent chercher un remplaçant et en avvertir leur responsable.

Cette coopérative reprend vie tranquillement, mais il est intéressant de se demander pourquoi ça ne va pas toujours bien à l'intérieur de son mécanisme. Est-ce le fait d'avoir engagé un boucher rémunéré, alors que les autres membres travaillent bénévolement? Est-ce plutôt la cotisation exigée pour couvrir les frais fixes, qui était trop élevée au début? Ou est-ce le peu de travail à accomplir à chaque mois, qui facilite la paresse envers ce côté coopérateur de l'entreprise?

Ce n'est pourtant pas le prix à payer qui cause la disparité entre cette coopérative et celle du club alimentaire de Victoria-ville: les parts sociales et les frais de service sont sensiblement les mêmes. Même si «La Manne» couvre les produits d'aliments naturels, tout en étant formée en mouvement coopératif, elle se dissocie quelque peu des deux autres.

Premièrement, on y retrouve des membres participants et non participants. La part sociale des deux (2) groupes est fixée à cinquante (50) dollars, mais plusieurs points les différencient. Ceux qui participent à la vie active de cette coopérative doivent déboursier des frais de services de quatre (4) dollars par mois et travailler bénévolement quatre (4) heures mensuellement.

De plus, ils font partie de comités sensiblement pareils aux autres coopératives décrites précédemment. Ce qui distingue un peu cette coopérative de ses congénères, ce sont les cours d'information offerts aux membres. Ces soirées portent surtout sur le mode d'alimentation naturelle et non sur le coopératisme en général.

Les non participants, contrairement aux premiers, n'ont pas de frais de services à déboursier ni de travail à fournir. Pour compenser cet avantage, ils doivent ajouter vingt-huit (28) pour cent au total de leur commande.

Malgré ce choix qu'ont les membres de participer ou non à la vie active de la coopérative, celle-ci éprouve beaucoup de difficultés à en recruter de nouveaux. L'atmosphère régnant au local influence certaines personnes vers un degré mondain d'affectation contraire à l'esprit coopérateur. Les gens de milieux différents rencontrent des difficultés à s'adapter ensemble dans un mouvement qui exige une collaboration de tous les partenaires à la fois.

Ce tour d'horizon sur trois coopératives alimentaires des Bois-Francs nous montre que la coopération existe depuis quelques années là-bas. Malheureusement, plusieurs personnes ne peuvent participer à ce genre d'entreprise: ou parce que le nombre d'adhérants est limité, ou parce qu'elles ne veulent pas s'impliquer dans un mouvement qui exige un travail bénévole (si minime soit-il).

Ce qui assombrit le bon vouloir de ces gens qui osent se prendre en main pour diriger une partie de leur pouvoir d'achat, c'est justement ce choix des membres entrant dans leurs desseins. Et ce climat se transforme en déception, lorsque l'on s'aperçoit que plusieurs personnes ne connaissent même pas l'existence de ces coopératives à leurs côtés.

Car sur une population d'environ trente mille (30 000) habitants, le pourcentage de coopérateurs se situe très bas. Pourtant, avec toute l'économie décroissante qui l'a grugée ces dernières années, Victoriaville serait un endroit idéal pour prolonger les mouvements coopératifs de tout genre. Mais cet esprit coopérateur, pour survivre, doit se développer continuellement, et plusieurs se refusent à le comprendre.

Par mon hublot

L'offensive d'Ottawa se poursuit

par ROGER DUHAMEL

Pendant la course à la direction du parti libéral fédéral, nous avons entendu des propos inquiétants sur l'éducation. On a en effet senti la volonté très nette d'Ottawa de s'ingérer à fond dans ce domaine de juridiction exclusivement provinciale. La tendance n'est certes pas nouvelle, mais elle s'accroît dangereusement, surtout si nous tenons compte des menaces d'intrusion que fait peser sur nous la Commission Macdonald sur l'avenir économique du Canada.

Main basse sur l'enseignement

M. Chrétien, un type accompli de Gros-Jean, n'y est pas allé avec le dos de la cuiller. Son raisonnement est limpide: puisque le fédéral subventionne l'enseignement post-secondaire, les provinces doivent accepter qu'il exerce un droit de regard sur l'affectation de ces fonds. De plus, les cegeps et les universités du Québec devront désormais hisser le drapeau à la feuille d'érable rouge. «Ça va peut-être être *rough* dans les coins,» reconnaît le nouveau chef de la diplomatie canadienne avec cette élégance d'expression qui lui est propre.

Plus raffiné, M. Turner ne pense pas différemment. Il réclame que les provinces se conforment aux critères nationaux, i.e. pancanadiens, en matière d'éducation. Il s'ensuit qu'il est urgent de reviser les programmes pédagogiques afin de les accommoder à la nouvelle réalité, c'est-à-dire à la conception caporaliste et unitaire qu'on s'en fait à Ottawa. Le successeur de M. Trudeau, qui n'est pas encore parvenu à se débarrasser de la tunique de Nessus qu'il a héritée, admet que c'est une question constitutionnelle dont la complexité ne lui échappe pas, mais il prévient que si la manière douce ne suffit pas, il imposera ses conditions avant de dégager les subventions fédérales à l'éducation post-secondaire et universitaire. La carotte, de préférence, mais au besoin, le bâton. Le résultat sera le même.

M. Serge Joyal, qui joue avec beaucoup de naturel les valets de Marivaux, ne devait pas demeurer en reste. L'ancien défenseur verbal du français dans l'air devient moins militant pour la sauvegarde du français sur terre. Ah! il n'entend pas qu'on la lui baille belle: «On va essayer de négocier, mais si on ne peut pas s'entendre, on sera obligé de légiférer.» Si vous ne consentez pas à me donner sans réticence ce qui vous appartient, vous me mettez dans l'obligation de m'en emparer par la force!

Ces prises de position ont fourni une heureuse occasion à M. Brian Mulroney, qui courtise passionnément le Québec, de dénoncer véhémentement une violation aussi flagrante de la répartition des pouvoirs au sein de la Fédération. Il a stigmatisé ces nouvelles tentatives centralisatrices des libéraux. Pour les conservateurs, qu'on se le tienne pour dit, l'éducation ne peut relever que de la juridiction provinciale, «point à la ligne.» On ne saurait être plus catégorique.

Toutefois, notre confiance dans la fermeté doctrinale des conservateurs demeure douteuse. Lors du débat aux Communes sur le projet de loi C-12 relatif aux accords fiscaux entre les deux paliers de gouvernement, ce sont des députés de l'obédience de M. Mulroney qui ont souhaité «une stratégie nationale de l'enseignement post-secondaire.» C'est même une vedette de ce parti, le sympathique Flora McDonald, qui a fait adopter un amendement qui obligera le Secrétaire d'État à soumettre chaque année un rapport portant sur «le lien entre ces contributions, transferts et programmes, et les objectifs du Canada en matière d'économie et d'enseignement.» Cela revient à dire, en ce qui nous concerne, que la planification et la coordination de l'enseignement à ses niveaux supérieurs passent de Québec à Ottawa.

Notre isolement continue

Quand il s'agit de nos propres intérêts, la preuve est acquise depuis longtemps que nous n'avons rien à espérer d'un parti plutôt que de l'autre. La logique du système nous dessert fatalement. Chacun sollicite nos suffrages, mais une fois en selle, il ne peut faire autrement que se rendre aux aspirations et aux volontés de la majorité. Il en a toujours été ainsi depuis que nous avons contracté une union contre-nature.

Il importe toujours de distinguer entre Québec et les autres provinces. Celles-ci n'aperçoivent pas beaucoup d'inconvénients à ce que leurs institutions d'enseignement touchent de l'argent d'un gouvernement ou d'un autre. Pour elles, cet argent n'a pas d'odeur, et elles ont raison de le penser. Songeant à ses collègues de la Chambre haute qu'il connaît bien, le sénateur Jacques Flynn a remarqué avec beaucoup de justesse et de réalisme que «ceux des provinces moins riches tiennent probablement plus à leurs subventions qu'à leurs compétences.» Il n'y a pas lieu de les en blâmer, mais tel n'est pas du tout le cas du Québec.

Quand les centralisateurs d'Ottawa, ces saboteurs objectifs du fédéralisme, soutiennent qu'il faut établir une corrélation visible entre le financement fédéral, soit plus de quatre milliards de dollars, et les fameux objectifs du Canada en matière d'économie et d'enseignement, il est facile de leur répondre que les contribuables québécois acquittent une bonne part de la note. Ne serait-il pas normal, au lieu de s'ingérer malicieusement dans un champ de juridiction provinciale, de commencer à combler un déficit exorbitant, dont le seul service des intérêts paralyse gravement la relance économique du pays? Cela vaudrait mieux que de chercher tous les prétextes pour entretenir une guérilla constante qui ne bénéficie qu'aux idéologues rêvant à l'avènement d'un Canada unitaire et multiculturel où les traces de la civilisation française se perdront dans un magma bariolé et cacophonique. Hélas, ce n'est plus le blé qui lève, c'est la terre qui meurt...

Une dernière entourloupette

Avant de quitter l'arène politique où il aura sévi pendant plus de trois lustres, M. Pierre Trudeau a signé son œuvre de deux traits à sa parfaite ressemblance. Il a pratiqué une ultime fois un patronage massif et honteux, casant toutes ses créatures dans des postes lucratifs pour lesquels au moins la moitié d'entre eux n'ont aucune compétence. Il a voulu également donné le change sur sa ferveur bilingue en procédant à un grand coup d'épée dans l'eau du côté de l'Ontario. Comme chant du cygne, ce n'est pas glorieux. Sans doute a-t-il compris que «le pouvoir sans abus perd rien de ses charmes» (Valéry).

En effet, l'ancien premier ministre adresse, le 23 mai, une

lettre interminable à son homologue William Davis pour le prier de consentir enfin à enchâsser sans délai les droits linguistiques de la minorité franco-ontarienne. Ce serait la façon de faire cesser pour toujours «un déséquilibre entre les deux provinces en matière de droits linguistiques.» Pourquoi à la vérité les Franco-Ontariens ne jouiraient-ils pas d'une situation aussi avantageuse que celle des Anglo-Québécois?

M. Davis n'a pas été lent à répliquer. Dès le 12 juin, il répète à M. Trudeau tous les arguments qu'il lui a servis depuis des années. Il estime que sa méthode feutrée et graduelle respecte mieux les traditions de sa province et apporte une contribution plus utile et durable à l'édifice social du Canada.

Sur le fond du débat, tout a été dit et redit et il serait vain d'y revenir. Qu'il nous suffise d'inscrire quelques remarques qui replacent cette intervention de M. Trudeau dans son véritable contexte historique.

En premier lieu, comment un homme intelligent et expérimenté aurait-il pu s'imaginer que le premier ministre de l'Ontario accepterait, de la part d'un chef politique démissionnaire, ce qu'il refuse depuis des années au premier ministre de son pays? Il ne s'agissait donc en somme que de jeter de la poudre aux yeux des électeurs crédules.

Au demeurant, il importe de rappeler les tractations ignominieuses qui se sont déroulées lors du rapatriement de la constitution. À ce moment-là, M. Trudeau et son estafette, M. Chrétien, n'éprouvaient aucun scrupule à troquer, comme de vils mercantis, cet enchâssement des droits en échange de l'appui de l'Ontario à la résolution constitutionnelle. Ils étaient alors prêts à toutes les concessions, à tous les reniements, afin de s'assurer l'adhésion de M. Davis. Leur attachement à l'article 133 est sujet à éclipses...

Quand le chat sort du sac

La vérité, c'est que cette démarche de M. Trudeau n'est qu'un prétexte. Elle ne vise nullement à défendre la cause de nos compatriotes, mais à serrer davantage le verrou sur le destin de la province de Québec. Relisons sa lettre et ses motifs apparaîtront en pleine clarté.

L'ennemi à abattre, c'est l'idéal national des Canadiens-Français et ceux qui cherchent à l'incarner: «Les dirigeants séparatistes de cette province ont déjà commencé d'exploiter à leurs propres fins les événements survenus récemment au Manitoba. Ils affirment que la vision exaltante du Canada que nous avons tous deux défendue lors du référendum de 1980 était un leurre et qu'il est impossible pour les Canadiens francophones et anglophones de vivre dans le respect mutuel et la tolérance à l'échelle du pays. Selon eux, la séparation est la seule solution viable qui s'offre aux Québécois d'expression française.»

Telle est bien en effet notre conviction profonde. Ce qui ressort de ce texte, c'est que l'ambition suprême et la suprême pensée des centralisateurs ne varient jamais. Grâce à certaines mesures superficielles qui n'engagent pas la substance, «ainsi prendrait fin cette notion d'un Québec «français», opposé à un Canada «anglais», notion qui menace l'unité du pays.» Mieux vaut donc favoriser un multiculturalisme inodore, incolore et sans saveur.

Il est aussi possible que par cette initiative incongrue rendue publique à la veille du congrès libéral, M. Trudeau ait eu l'intention de porter un coup bas à un homme qu'il a toujours détesté et finalement éliminé de son cabinet, M. John Turner. Or on sait qu'au début de sa campagne, ce dernier avait commis la maladresse tactique d'avouer, au sujet du différend manitobain, sa préférence pour les solutions politiques plutôt que les recours judiciaires. Nul n'ignore que le croc-en-jambe appartient à la panoplie de l'ancien premier ministre.

Les francophones pressés à vouloir obtenir d'Ottawa le redressement des torts dont ils sont les victimes doivent savoir qu'ils manient une arme à deux tranchants. Tout ce qui est accordé à nos minorités risque de l'être également à la minorité anglo-québécoise. C'est la nature des choses et nous n'y pouvons rien. En nous opposant à ce que les provinces anglophones aient la responsabilité d'en venir à des accommodements avec nos compatriotes vivant sur leur territoire, nous affaiblissons du même coup les positions du gouvernement québécois. Nous sommes condamnés à vivre dans une ambiguïté permanente. Ce qui démontre à l'évidence la nocivité du système.

Un pas dans la bonne voie

La Cour d'appel de l'Ontario, présidée pour la circonstance par le juge Maurice Lacoursière, a rendu un jugement qui marque sans contredit une étape historique pour les Franco-Ontariens dans leurs luttes séculaires en vue de la reconnaissance pleine et entière de leurs droits scolaires. Une étape, écrivons-nous, et nullement un point d'arrivée. Se gardant de tout enthousiasme prématuré, Me Robert Décary, le sagace avocat de la Fédération des Francophones hors Québec, a situé le problème dans sa perspective véritable: «C'est une victoire sur le plan du principe, mais tout le travail reste à faire sur le plan pratique.»

Le gouvernement de Toronto publiait en mars 1983 un Livre blanc qui levait les restrictions les plus mesquines limitant l'enseignement du français dans cette province. Le projet de loi qui en découlait achoppait à la première lecture en Chambre. Pour esquiver la responsabilité d'une mesure tardivement rémédiatrice qui se heurtait au fanatisme raciste d'un bon nombre d'Ontariens, M. Davis choisissait de s'en remettre au pouvoir judiciaire pour trancher le litige.

Le tribunal soutient que les articles 258 et 281 de la Loi de l'éducation de l'Ontario sont inconstitutionnels, parce qu'incompatibles avec l'article 23 de la Charte. Jusqu'à présent, pour obtenir l'enseignement en français, il faut un minimum de 25 enfants au primaire et de 20 au secondaire. Désormais, ce *numerus clausus* disparaît et nos compatriotes dans les petits centres ne se verront plus opposer cette barrière mathématique.

De ce fait se trouvent limités les pouvoirs actuels des commissions scolaires qui possédaient l'entière discrétion de permettre ou non l'établissement de classes françaises. Par les amendements qu'elle a soumis dès le lendemain du jugement et qui seront discutés cet automne, Mme Bette Stephenson, ministre de l'Éducation, réserve au gouvernement «le loisir d'intervenir s'il le désire», afin d'imposer la construction d'une école française là où la commission scolaire locale s'y oppose. Notons bien: *s'il le désire*. C'est une faculté, une option, ce n'est pas une obligation légale.

L'autonomie administrative

La question de la reconnaissance de commissions scolaires francophones distinctes n'est pas du tout réglée. Le tribunal a bien précisé que les minorités linguistiques du Canada ont le droit de contrôler leurs maisons d'enseignement, mais il n'est pas descendu dans les détails d'application. Sans doute n'était-ce pas son rôle spécifique. Après tout, que les élus du peuple consentent à assumer leurs responsabilités!

Ce que les Franco-Ontariens réclament avec raison, ce sont des commissions scolaires homogènes au sein desquelles il leur serait possible de gérer à leur guise leurs propres affaires. C'est la moindre des choses et l'on s'étonnerait, si l'on ne connaissait l'aberration fondamentale du dualisme canadien, qu'il faille se battre pour si peu. On laisse aujourd'hui entendre que le gouvernement recherchera un compromis — ce mot passe-partout, ce mot obscène! — et qu'il n'acceptera rien de plus qu'une forme édulcorée de gérance des institutions scolaires francophones, c'est-à-dire des comités francophones distincts, sans être indépendants. Mais de quelle autonomie véritable jouira cette conception bâtarde de gestion?

Ce n'est pas là la seule interrogation. Cette gestion un peu plus aérée s'appliquera-t-elle à tout l'Ontario ou seulement aux 19 conseils scolaires qui correspondent aux critères du ministère, soit 500 étudiants ou dix pour cent de la population étudiante? Quelles frontières retiendra-t-on pour la détermination des zones scolaires sujettes aux normes nouvelles? Certes, une étape a été franchie, mais la route à parcourir demeure semée d'embûches. Nous comptons sur la vigilance éclairée de nos amis franco-ontariens pour ne pas confondre la proie et l'ombre.

À contre-courant

Prétoria au banc des accusés

par ROGER DUHAMEL

Le premier ministre de l'Afrique du Sud entreprenait en juin dernier une tournée en Europe occidentale qui devait le mener successivement au Portugal, en Suisse, en Grande-Bretagne, en République allemande, en Belgique, en France et en Autriche. Initiative tout à fait normale de la part d'un homme d'État soucieux de se renseigner et surtout d'expliquer à ses interlocuteurs ses positions politiques.

C'était évidemment compter sans le fanatisme mesquin de plusieurs de nos leaders démocratiques. M.P. Botha n'a pas été lent à s'en apercevoir. Le président Mitterrand, figé dans sa pureté immaculée, a tout simplement refusé de le recevoir. Plus hypocrites, Mme Thatcher et le chancelier Kohl n'ont pas voulu lui serrer la main... devant les caméras. Brochant sur le tout, des manifestations anti-apartheid ont ponctué le passage du visiteur.

L'apartheid en procès

Pourquoi une telle hostilité qui ne désarme pas depuis des années? Le grief demeure toujours le même: les mesures de ségrégation raciale que le gouvernement de Prétoria impose à sa population noire. Aucun esprit raisonnable et généreux ne les peut approuver, mais il faut savoir tenir compte des circonstances difficiles qui prévalent en Afrique australe, il faut aussi reconnaître les progrès, trop lents mais certains, qui se sont accomplis au fil des années.

Nous comprenons fort bien que les partisans des droits de l'homme dénoncent une discrimination fondée sur la pigmentation de la peau. Dans cette perspective, il n'y a donc pas lieu de s'étonner que l'Afrique du Sud soit écartée de toutes les compétitions sportives internationales. Comment toutefois expliquer que puissent y participer des pays comme l'URSS, la Chine, la Corée du Nord ou la Roumanie, qui n'affichent pas un

dossier très reluisant en ce qui a trait au respect de la personne humaine?

Retenons un exemple concret et récent. Partie faire une tournée en Afrique du Sud, en mars 1982, une équipe anglaise de cricket a soulevé plus d'indignation en Grande-Bretagne que n'en a provoquée l'utilisation d'armes chimiques par les Soviétiques au Laos et en Afghanistan. Ces joueurs avaient défié la volonté formelle du gouvernement de Londres et l'opposition travailliste eût même souhaité qu'on leur infligeât une peine de prison à leur retour! En revanche, deux ans plus tôt, aucun des pays ayant délégué des athlètes aux Jeux olympiques de Moscou n'a été menacé d'un boycott quelconque.

La paille et la poutre

C'est toujours l'application de la règle du double critère. Elle s'énonce dans des termes d'une grande simplicité. Une dictature de droite est haïssable et une dictature de gauche est tolérable. Pinochet est un homme à abattre et Tchernenko est un chef d'État avec lequel il est normal de rechercher des relations cordiales. Pourquoi toujours accorder le préjugé favorable à Castro et le refuser à Reagan?

Pour en revenir à l'Afrique du Sud, il s'agit de savoir s'il est opportun de repousser toute collaboration politique et stratégique avec elle aussi longtemps qu'elle ne sera pas parvenue à extirper la mauvaise herbe de l'apartheid. Une réponse limpide et réaliste à cette question, nous la lisons sous la plume autorisée de Jean-François Revel: «L'Occident risque, en abandonnant purement et simplement l'Afrique du Sud, de s'affaiblir de façon certaine en échange d'un résultat douteux. Car, on le sait, la route maritime qui double le cap de Bonne-Espérance constitue la voie principale de notre approvisionnement en pétrole venant du golfe Persique. En outre, l'Afrique du Sud contient la majeure partie des gisements de minerais rares existant au monde, en dehors de l'Union soviétique, gisements dont sont extraits la plupart des métaux indispensables aux industries des pays avancés. En d'autres termes, si l'Afrique du Sud tombait sous l'influence soviétique, Moscou, entre les ressources de son propre territoire et les ressources sud-africaines, en y ajoutant celles de la Namibie, où la Swapo procommuniste prendrait le

pouvoir, tiendrait sous son contrôle la majeure partie et, pour certains minerais, la totalité des ressources minérales qui sont indispensables à nos industries¹.»

La citation est longue, mais elle dégage les éléments essentiels d'une situation extrêmement complexe. Nous devons en prendre conscience au delà des schémas séduisants et illusoirement émanant des milieux progressistes, peu enclins à envisager les faits dans leur impérieuse nécessité. C'est dans un esprit désemparé des préjugés en cours qu'il nous faut aborder le difficile problème de la Namibie, c'est-à-dire l'ancien Sud-Ouest africain.

Ce qu'est la Namibie

C'est un très vaste territoire, d'une superficie supérieure à celle de la France, d'un climat aride, riche en minerais et en diamants, et très faiblement peuplé — environ 600 000 habitants. Les Noirs s'y répartissent en une dizaine d'ethnies distinctes, subdivisées en clans plus ou moins autonomes. Installée au nord, l'ethnie Ovambo compte pour la moitié de la population, où l'on retrouve aussi des tribus archaïques comme les Bochimans, les Hottentots, les Bantous arrivés plus récemment, des colons allemands, des Anglais, des Boers. Les Blancs sont au nombre de quelque 80 000.

Le pays était un protectorat allemand dont s'empare, à la demande de Londres, le général sud-africain Botha, au cours de la première guerre. À l'issue des hostilités, la Société des Nations confie au gouvernement de Prétoria un mandat sur le Sud-Ouest africain, à charge d'y poursuivre «une mission sacrée de civilisation.» Tout se passe convenablement pendant un quart de siècle, soit jusqu'en 1946, alors que l'Afrique du Sud dirigée par Smuts refuse d'obtempérer aux volontés de l'ONU qui l'accuse de s'opposer à l'indépendance de l'ancien protectorat allemand, désormais désigné sous le nom de Namibie.

C'est le début d'une longue série de harcèlements qui soulignent la mauvaise foi et l'arbitraire de l'organisme inter-

1. Jean-François Revel, *Comment les démocraties finissent*, Grasset 1983, pp. 279-80.

national. Un dialogue de sourds s'engage, sans aucun résultat pratique. Saisie du problème, la Cour de La Haye multiplie avis et recommandations qui ne donnent satisfaction à aucune des parties en cause. C'est qu'un excès de juridisme n'a rien à voir dans une affaire aussi hautement politisée. La question de droit s'efface devant le rapport de forces.

La première condamnation officielle de l'Afrique du Sud remonte à 1966. Trois ans plus tard, le Conseil de Sécurité lui ordonne de se retirer sans délai de la Namibie et détermine même unilatéralement la date de son indépendance, soit le 31 décembre 1978! il est trop évident qu'il ne se passe rien.

ONU et SWAPO

Ce qui est important à retenir, c'est que l'attaque onusienne est menée par le bloc soviétique et ses clients afro-asiatiques qui se décrivent sans rire comme des pays non-alignés. Tout ce beau monde reconnaît comme interprètes authentiques des aspirations namibiennes les terroristes marxistes de la SWAPO (*South West Africa People's Organization*), sous la houlette de Sam Nujoma.

Le personnage vaut d'être mieux connu. Ce protégé de l'URSS appartient à la tribu Ovambo. Grâce à l'aide d'instructeurs cubains et est-allemands, il entraîne ses guérilleros sur le territoire voisin de l'Angola. Incapable de prendre pied solidement dans le pays même qu'il entend «libérer», il se contente d'effectuer des raids nocturnes et de poser des mines. Il procède aussi à l'enlèvement de civils, surtout des jeunes gens, ainsi recrutés pour ses camps d'entraînement.

Que Nujoma assure la formation militaire et l'endoctrinement idéologique de ces adolescents dont il s'est emparé par la force et la ruse, il n'y a qu'à le déplorer. Ce qui est renversant et scandaleux, c'est que l'ONU subventionne ces camps jusqu'à concurrence de plus de 50 millions de dollars par année, comme le fait aussi sottement le Conseil œcuménique des Églises, devenu le fourrier de la subversion marxiste sous le couvert trop commode d'une assistance humanitaire.

Le machin de New York, qui n'est jamais en reste de malfaisance ou d'aveuglement, décide en 1974 de reconnaître la

SWAPO comme «unique représentant authentique du peuple de Namibie» et il lui accorde en 1977 le statut d'«observateur permanent». Une fois en aussi bonne voie, pourquoi ne pas l'inviter à occuper le siège réservé à l'Afrique du Sud!

Une médiation vaine

Cette même année, un groupe de contact formé des États-Unis, de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne fédérale et du Canada entame avec le gouvernement sud-africain des conversations en vue de hâter l'accession pacifique de la Namibie à un statut d'indépendance. Ce projet reçoit l'approbation de Prétoria en avril 1978, mais l'entêtement de Nujoma le fait échouer. Par la suite, la conférence de Genève, en janvier 1981, n'aboutira à aucun résultat. Comment en serait-il autrement, si l'on garde à l'esprit cette déclaration catégorique de Nujoma: «Nous n'accepterons rien d'autre que le pouvoir absolu du peuple namibien sous la direction de la SWAPO.» Comportement tout à fait nazi, sauf que Hitler avait au moins pris soin d'obtenir un mandat populaire en 1933².

Un incident significatif met en relief la partialité des Nations-Unies. L'Assemblée générale décide d'étudier le problème namibien et convoque à cette fin une session qui débute le 2 mars 1981. Contrairement à la lettre de la Charte (article 100 et articles 29 et 71 du règlement), le président en exercice, le baron ouest-allemand von Weckmar, interdit à la délégation de l'Afrique du Sud de prendre la parole et il pousse même l'intolérance jusqu'à la faire expulser de la salle des séances.

Il est périodiquement question d'imposer des sanctions économiques à l'Afrique du Sud pour la punir de ne pas abandonner la Namibie au terroriste Nujoma et surtout aux Soviétiques dont il est la marionnette docile. Cet instrument de pression a depuis longtemps démontré son inefficacité et il comporte de sérieux dangers. Comment en effet perdre de vue que ce pays qu'on souhaite mettre au ban de l'humanité représente 45% de

2. Pour un récit plus circonstancié de toutes ces années de luttes, on se reportera avantagement à une étude de M. Jacques Soustelle, *L'ONU et l'imbroglio namibien* in la *Revue des Deux-Mondes* de juin 1981.

toute la production industrielle du continent, 64% de son énergie électrique, 41% de son maïs, 72% de son uranium, 95% de son charbon, etc. Ce qui donne à réfléchir et engage à la prudence.

Des voisins l'ont bien compris. Les deux anciens territoires portugais du Mozambique et de l'Angola ne dissimulent pas leur adhésion au marxisme. Dans l'un et l'autre de ces deux pays, c'est la banqueroute économique; les progrès péniblement acquis sous l'égide du gouvernement de Lisbonne ont été réduits à néant. C'est pourquoi un Samora Machel et un Marcelino dos Santos, en dépit de leur inféodation à Moscou et de leur foi dans les utopies économiques du collectivisme totalitaire, se sont rapprochés des autorités de Prétoria et ont même signé des accords avec l'ennemi traditionnel. Victoire, peut-être provisoire, du réalisme sur les aberrations d'une idéologie subversive.

Conditions de l'indépendance

Tout cela reconnu, le problème essentiel n'est pas résolu. Beaucoup de gens ont la conviction que l'Afrique du Sud piétine sur place avec plus ou moins de bonne foi et surtout qu'elle n'a aucunement l'intention de donner l'indépendance à la Namibie. De passage à Paris le printemps dernier, l'un des collaborateurs les plus intimes du premier ministre Botha, soit son ministre de la Défense, M. Magnus Malan, a apporté à une question d'un journaliste une réponse marquée au coin de la sagesse politique: «Parlons clair: si nous pouvions donner demain l'indépendance à la Namibie, nous le ferions. Nous voulons y parvenir le plus vite possible, mais à condition d'assurer tant la stabilité de la Namibie que notre propre sécurité. Rappelez-vous les événements récents en Afrique australe: des mouvements terroristes, qui se battaient contre les Portugais avec l'aide du communisme international, ont pris le pouvoir en Angola et au Mozambique. Aujourd'hui, ces États, à parti unique, sont victimes du chaos, de la famine, du non-développement et de la guerre civile. Ils sont soutenus par l'Union soviétique, Cuba, l'Allemagne de l'Est. Ainsi il y a plus de trente mille soldats cubains qui se battent en Angola... L'objectif ultime de Moscou est l'Afrique du Sud en raison de notre situation stratégique et de nos richesses minières, vitales pour l'Occident... Nous sommes prêts à quitter

la Namibie, mais seulement si les Cubains rentrent chez eux.»³

Ce n'est pas là la voie d'une solution facile. C'est néanmoins la seule qui soit raisonnable. Qu'on le veuille ou non, nous ne pouvons pas esquiver le fait que l'Afrique du Sud demeure, objectivement, l'alliée de l'Occident dans le grand combat de notre siècle contre le mal communiste. Il serait certes réconfortant de constater que les mesures d'apartheid disparaissent plus rapidement qu'elles ne le font, mais s'imagine-t-on que leur élimination serait assurée le jour où l'URSS aurait fait main basse sur les richesses du pays? Il est évident que le terme «munichois» est devenu un mot obscène du vocabulaire politique. Or à combien de capitulations à la Munich ne consentons-nous pas depuis quelques années? Hitler n'est pas mort, il est simplement déménagé du côté de l'Oural...

3. *Le Point* du 24 juin 1984, p. 42.

Correspondance

I - D'abord l'éditorial de M. Jean-Louis Roy, directeur du Devoir puis la réponse de M. Gilles Rhéaume, président de la SSJB-M.

A - Éditorial: La SSJB, 1934-1984

La Société Saint-Jean-Baptiste célèbre cette année son 150^e anniversaire. Au-delà du jugement qui peut être porté sur l'orientation actuelle de la société créée par Ludger Duvernay, cet anniversaire doit être souligné. Durant des décennies, des générations successives de Canadiens français et de Québécois ont choisi de s'y rassembler pour comprendre leur situation, définir et mener les combats imposés par la conjoncture et célébrer la pérennité du fait français au Canada.

De l'histoire de la SSJB, on retient d'abord une longue concordance entre les intérêts des francophones et les luttes menées par elle. Ces luttes sont autant de repères fiables des crises profondes qui ont marqué la difficile cohabitation des deux grandes communautés linguistiques au pays. Intérêts et forces adverses conjuguées ont souvent mis en péril l'existence et le développement des communautés francophones canadiennes. Ces crises sont connues. La succession des visages, des lieux et des domaines qui les expriment est quasi ininterrompue.

Dans la longue durée, tous les fragments, des plus fragiles au plus solides de la francophonie canadienne, ont été forcés de monter aux barricades, d'organiser résistance et refus face à des projets et à des décisions scandaleusement contraires au droit et à leurs droits constitutionnels, linguistiques ou religieux. La solidarité des francophones s'exprima alors généreusement et largement à travers la SSJB.

Grandes manifestations populaires, missions d'enquête et de soutien, pressions sur les partis, accueil aux leaders des minorités, diffusion de l'information, rassemblement des ressources humaines et financières, bref la Société a utilisé toute la panoplie des moyens démocratiques pour mener des luttes qui s'imposaient...

Certes, un grand nombre de ses luttes ont été marquées par l'échec immédiat. Mais cette constante attention aux exigences de justice et d'affirmation aura créé, dans la longue durée, une véritable mutation des choses. Bien des leaders qui ont été écrasés par le poids d'échecs nombreux ne reconnaîtraient plus le pays dont ils désespéraient. Certes, tout n'est pas acquis. Les droits des minorités demeurent fragiles à l'ouest comme à l'est du Québec. Mais qui niera que des progrès considérables ont été accomplis au Québec d'abord mais aussi au-delà de ses frontières?

La SSJB a connu quelques crises majeures depuis sa naissance. Jamais, cependant, la dissidence n'aura été aussi durable et considérable que celle qui la marque présentement. Faut-il se surprendre d'un tel état de faits? Toute notre société a rompu avec les anciennes unanimités. Des partis politiques ont éclaté et donné naissance à des forces nouvelles qui les ont remplacés. Les groupes de pression se sont multipliés. Des associations hier encore fortes et utiles ont disparu. D'autres se sont fragmentées. Des valeurs reconnues par tous se sont fondues dans des univers parallèles, voire même contraires sinon irréconciliables.

La SSJB n'a pas échappé à cette forte émergence de la diversité. D'où sa fragmentation actuelle et les luttes qui l'ont opposée à elle-même. Au jugement même de groupes qui la composaient et qui s'en sont dissociés, la SSJB serait devenue bêtement partisane, prévisible dans ses moindres réflexes, cadastrée idéologiquement, bornée dans son discours. Elle représenterait une forme ancienne du nationalisme, et ses armes seraient celles d'une époque révolue. Son langage comme ses bannières flotteraient au-dessus de tous. Elle ne représenterait plus qu'un groupe marginal et aurait perdu crédibilité et capacité de mobiliser. Grâce à ses ressources financières et à la connivence du gouvernement actuel du Québec, son existence publique et sa visibilité sont maintenues. Cependant, elle serait devenue plutôt un groupe privé qu'un grand lieu de rassemblement, de recherche et d'intervention. Ce jugement est sévère. La SSJB l'a nourri par des interventions malheureuses. On pense notamment à cette publicité qui identifiait les députés fédéraux à des traîtres et invitait les Québécois «à leur faire payer leur trahison».

Quatre traits ont marqué l'histoire de la SSJB jusqu'à tout récemment: indépendance face aux partis politiques et aux gouvernements, attachement aux droits des minorités francophones hors Québec, aptitude à distinguer l'essentiel de l'accessoire, et capacité de rassembler les francophones des différentes familles politiques. Grâce à l'équilibre généralement maintenu entre une option franchement partisane et une conception plus large des exigences à long terme imposées par la situation complexe de la francophonie canadienne et québécoise, la SSJB a réussi à rassembler et à mobiliser.

Ces traits fondamentaux ont fondé le statut de société nationale de la SSJB durant une très longue période. Comment les redéfinir pour notre temps? Comment conjuguer l'analyse indépendante, fiable et rigoureuse et l'intervention publique? Bref, comment redevenir pour aujourd'hui un grand lieu de rassemblement, ouvert, efficace et moderne? Telles sont les questions qui viennent spontanément à l'esprit à l'occasion du 150^e anniversaire de la SSJB. Les vœux aussi que l'on formule à son endroit.

Jean-Louis Roy
(samedi, 23 juin 1984, p. 10. *Le Devoir*)

B - Réponse de M. Gilles Rhéaume, président de la SSJB-M.¹

Monsieur le directeur (6 juillet 1984),

Votre éditorial du 23 juin dernier, consacré au 150^e anniversaire de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, nécessite quelques précisions voire même certaines corrections.

Vous avez raison lorsque vous affirmez retenir «une longue concordance entre les intérêts des francophones et les luttes menées par la Société Saint-Jean-Baptiste». L'histoire de notre société nationale se confond, depuis un siècle et demi, avec celle du Canada-Français et du Québec.

Le Devoir nous permettra d'utiliser un peu ses espaces pour mieux faire connaître l'œuvre de la Société Saint-Jean-Baptiste. Pendant plusieurs décennies nos deux institutions ont accompagné le cheminement de la nation canadienne-française et québécoise, contribuant ainsi à l'épanouissement de notre peuple, conformément aux volontés respectives de Ludger Duvernay et d'Henri Bourassa.

La Société est, en dehors des institutions ecclésiastiques, la plus vieille association canadienne-française d'Amérique. En effet, son histoire s'étend sur quatre régimes constitutionnels: fondée sous l'Acte constitutionnel de 1791, elle vécut sous l'Acte d'Union de 1840, l'Acte de l'Amérique britannique du Nord (1867) et le *Canada Act* (1982). La Société a souligné les faiblesses, les limites et les dangers pour le Canada français et le Québec de tous et chacun de ces régimes. Seul l'intérêt supérieur de la nation et du peuple est considéré valable par notre Société, et ce depuis qu'elle existe.

La vitalité de notre culture nationale a toujours préoccupé la SSJB. Rappelons seulement, en les énumérant, quelques initiatives anciennes et récentes: la construction du Monument National, rendue possible grâce à de généreuses souscriptions et grâce aussi à la première loterie nationale organisée au Québec.

1. À la demande du *Devoir*, M. Rhéaume a dû abréger son texte. À *L'Action Nationale*, nous préférons publier la première version, où l'action multiforme de la SSJB-M. est présentée de façon plus complète et plus vigoureuse. — NDL.D.

Ce Monument National constitue la première «PLACE DES ARTS» où des milliers de compatriotes se sont rendus pendant des décennies pour participer ou assister, entre autres, aux soirées de famille, aux Variétés lyriques, ou pour voir et entendre Gratien Gélinas et ses fridolinades; la publication de revues comme la Revue nationale, le Petit Canadien, l'Oiseau bleu, des bandes dessinées historiques, l'Information Nationale; l'impression de millions de timbres historiques soulignant les grands noms de notre histoire nationale: Marguerite Bourgeois, Monseigneur De Laval, Papineau, Lafontaine, etc.; l'érection de la croix du Mont-Royal en 1924; la création de grands prix qui signalent les mérites exceptionnels de nos compatriotes dans les secteurs de l'activité humaine: littérature, musique, journalisme, sciences humaines, arts plastiques, sport, théâtre.

L'amélioration de la qualité de la vie, notamment sur le plan social, est une autre constante dans l'implication de la Société. La fondation du Prêt d'Honneur qui a permis à des milliers des nôtres de parfaire leur formation académique, à un moment où les prêts et bourses n'existaient pas, est sans l'ombre d'un doute l'œuvre de la Société qui, sur le plan social, a contribué le plus à donner aux jeunes d'ici, et ce, pendant plusieurs générations, l'occasion de démontrer avec éloquence la capacité et la compétence de nos compatriotes. Il ne faut pas oublier non plus que c'est la Société Saint-Jean-Baptiste qui organisa, la première, des cours publics au Monument National, qui ont abouti à la fondation de l'École des Hautes Études Commerciales. Les membres de la SSJB ont aussi été mêlés activement, au siècle dernier, à l'établissement, au Québec, de la Société Saint-Vincent-de-Paul. C'est le Docteur Lachapelle, président général en 1887, qui fonda l'hôpital Notre-Dame. Les femmes nationalistes de la Société ont formé au début du 20^e siècle la première association féminine: la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste.

On ne peut énumérer l'action de notre société nationale sans souligner sa contribution exceptionnelle sur le plan des revendications linguistiques. Il n'est pas si loin, le temps où les nationalistes ont combattu pour les timbres et la monnaie bilingues. Les innombrables prises de position de la SSJB pour redonner au Québec son caractère et son visage français, pierres angu-

laire de notre réalité nationale, ont accompagné la marche du peuple canadien-français et Québécois tout au long de ces longues années. Je voudrais ici saluer de façon particulière l'apport inestimable de M. François-Albert Angers, universitaire, économiste et patriote, qui pendant plus d'un quart de siècle a animé toutes les luttes linguistiques. Président général de la Société de 1969 à 1973, nous lui devons entre autres, le droit que nous avons maintenant de travailler dignement dans notre langue.

Le souci de l'essor économique du Canada français et du Québec se retrouve tout au long de l'histoire de notre société. La société, par ses membres, fonde au 19^e siècle, les Chambres de Commerce. Afin d'assurer aux nôtres une participation à la vie économique, les nationalistes fondent les premières compagnies d'assurance canadiennes-françaises: l'Alliance, la Sauvegarde, les Artisans, l'Économie Mutuelle-Vie. La Société crée aussi au début du 20^e siècle la première société nationale de fiducie canadienne-française: la Société Nationale de Fiducie.

Les nationalistes sont très actifs dans la fondation et l'évolution des institutions bancaires canadiennes-françaises: la Banque Nationale, la Banque Provinciale, et la Banque d'Épargne. Les membres de la SSJB participent également à l'établissement et à l'expansion des Caisses populaires Desjardins. La Ligue d'Achat chez-nous, devenue le Conseil d'expansion économique, est une autre réalisation de la Société Saint-Jean-Baptiste.

Votre texte du 23 juin est l'expression la plus éloquente du préjugé anti-nationaliste qui règne au *Devoir* depuis trop longtemps. *Le Devoir*, fondé il y aura 75 ans l'an prochain, par le petit-fils de Louis-Joseph Papineau, se doit d'être nationaliste. Si, au quotidien de la rue Saint-Sacrement, il est des gens, qui se sentent mal à l'aise d'employer une lecture nationaliste des événements, qu'ils ou elles aient l'honnêteté intellectuelle de quitter ce qui a été et de ce qui doit redevenir la conscience du Canada-Français et du Québec.

Vous dites, dans votre texte consacré au 150^e anniversaire de la SSJB: «Jamais, cependant, la dissidence n'aura été aussi durable et considérable que celle qui la marque présentement.»

Je vous demande d'étayer cette affirmation et d'illustrer vos propos qui ne peuvent pas être le fruit d'une observation ou d'une participation à l'une ou l'autre de nos activités: *Le Devoir* étant le grand absent de tous les événements organisés par les sociétés nationales. Où était *Le Devoir*, lors du Congrès général du 150^e anniversaire de notre société en mars dernier? Où était *Le Devoir* lors des États-Généraux du Québec 1984, alors qu'au début de juin, plus de 500 de nos compatriotes se sont réunis pour réfléchir sur l'état du nationalisme? Où est *Le Devoir*, aux célébrations qui rappellent chaque année le courage et la détermination des patriotes de 1837-1838, dirigés par le grand-père du fondateur du *Devoir*? Où était *Le Devoir*, lors des assises du Rendez-Vous national qui réunit, pendant deux jours, les délégations des associations canadiennes-françaises de toutes les provinces de la Confédération ainsi que des organismes franco-américains, pour faire le point sur les situations respectives de toutes les communautés de l'Amérique française? Où était *Le Devoir*, aux dizaines de conférences de presse que j'ai données depuis que je suis à la présidence de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et du Mouvement National des Québécois?

Vous continuez votre éditorial en affirmant: «Au jugement même de groupes qui la composaient et qui s'en sont dissociés, la SSJB serait devenue bêtement partisane, prévisible dans ses moindres réflexes, cadastrée idéologiquement, bornée dans ses discours.» Durant les 20 dernières années, le seul groupe, à ma connaissance, qui s'est dissocié de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, c'est la Société Nationale Populaire du Québec, qui a été créée au milieu des années 60. Plusieurs membres de cette société ont réintégré la SSJB-M et le président de la SNPQ, monsieur Jean-Jacques Roy, est actuellement président de la section Rosemont/St-Michel de notre Société.

Vous écrivez également en parlant de la Société «... qu'elle aurait perdu toute capacité de mobiliser.» Je suis prêt à déposer, les centaines de lettres d'appui que je reçois chaque année, de tous les coins du Québec. Si *Le Devoir* assistait aux activités organisées soit par la SSJB-M, soit par les SNQ et soit encore par le MNQ, vous auriez déjà constaté comme vos propos sont dénués de tout sens des réalités.

Il est vrai, comme vous le reconnaissez, que la Société Saint-

Jean-Baptiste de Montréal est totalement indépendante sur le plan financier. La sagesse de mes prédécesseurs nous permet de dire exactement ce que nous pensons, quand nous le voulons. Je souhaite cette liberté d'action et l'expression à tous les groupes, à toutes les associations ainsi qu'à toutes les personnes morales, quel que soit leur domaine d'action.

Quant à la référence «à cette publicité qui identifiait les députés fédéraux à des traîtres et invitaient les Québécois à leur faire payer leur trahison», je vous rappelle d'une part, que cette affaire est actuellement devant les tribunaux et d'autre part, que la Cour d'Appel du Québec a cassé un jugement de monsieur Jules Deschênes, alors juge en chef de la Cour Supérieure. Dès que les tribunaux auront disposé de cette cause, je me permettrai de rappeler au directeur du *Devoir*, de façon exhaustive, la chronologie de ce que vous qualifiez «d'intervention malheureuse.»

Je pourrais également réagir à l'article de madame Nathalie Petrowsky, paru dans le numéro du 23 juin dernier, mais il constitue un tel fatras d'affirmations gratuites, que cela prendrait trop d'espace pour y répondre. Je tiens à dire cependant, que les faussetés que l'on retrouve dans ce texte démontrent *la légitimité de nos inquiétudes*.

Je fais appel à votre conscience professionnelle pour publier intégralement ce texte. On ne peut se dire l'ami de droits et libertés si on n'accepte pas pour soi les critiques que l'on sert aux autres.

II - Lettre ouverte à Madame Marois

par SUZANNE PLAMONDON et
PIERRE-ANDRÉ JULIEN

Chère Madame Marois,

Vous réaffirmiez lundi, le 11 juin dernier, que les prestations sociales pour les jeunes de moins de 30 ans demeuraient à 190\$ par mois sauf pour ceux qui acceptaient de retourner aux études ou de réaliser certains travaux communautaires. Au risque de passer pour des gens de droite, nous ne pouvons que vous féliciter pour cette décision. Pour sauver la social-démocratie, ne faut-il pas critiquer les excès des régimes de bien-être social?

Le problème est complexe. D'une part, il faut finir par réaliser dans les faits que les possibilités de dépenser du gouvernement sont limitées et qu'il vaut mieux utiliser les maigres ressources à essayer de stimuler l'emploi et à aider à la formation des travailleurs. D'autre part, il faut comprendre que la plupart des jeunes assistés sociaux ne vivent aucunement dans des conditions de misères décrites par quelques analystes en mal de simplifications. En fait, on doit plutôt se demander si les jeunes font réellement leur part pour faire face à la crise économique actuelle, ou même si la société n'est pas trop permissive à leur égard. On ne peut d'un côté critiquer l'État-providence et remettre en question le déficit gouvernemental et, de l'autre, demander de hausser les prestations sociales pour tous et chacun. À moins de trouver le moyen de bien distinguer ceux qui en ont véritablement besoin des autres. Autrement, les excès de ce supposé égalitarisme vont finir par nous conduire tout simplement à une société de chacun pour soi, sinon au fascisme pur et simple. Si nous acceptons de vivre dans une économie de marché libre, il faut arrêter de demander à l'État de tout régler, alors que le secteur privé s'en lave les mains. Il faut surtout comprendre que la société de droit que nous avons créée a oublié de mettre aussi l'accent sur sa contrepartie, c'est-à-dire sur la responsabilité, telle la responsabilité des jeunes à au moins essayer de rechercher sinon de créer son emploi.

Un système de sécurité sociale qui n'a aucune allure

Le gouvernement va dépenser en 1984 plus de 2 milliards de dollars en prestations d'aide sociale (en BS, comme disent les jeunes). Ce qui veut dire 170 millions par mois, ou 5,6 millions \$ par jour. Cela ne tient même pas compte des allocations familiales ou de maternité, du supplément au revenu garanti et encore de l'assurance-chômage. Le BS représente à lui seul 8% des dépenses de l'État.

On peut se demander si cet argent provenant de taxes ne serait pas mieux utilisé en déductions fiscales pour stimuler l'emploi dans les entreprises... à la condition toutefois que les entreprises puissent croître face à une demande peu dynamique. On peut prétendre au moins qu'il soit préférable de favoriser la création d'emploi public, la formation ou le recyclage de la main-d'œuvre face à la révolution économique. Le proverbe chinois ne dit-il pas qu'il vaut mieux apprendre à pêcher à quelqu'un que de lui donner un poisson?

Il faut arrêter de se culpabiliser vis-à-vis des jeunes

De toute façon, il faut que les jeunes et leur famille fassent leur part, surtout ceux et celles qui le peuvent. Nous connaissons tous des cas de jeunes refusant des offres d'emploi parce que le travail ne répond pas à leurs capacités, à leurs goûts ou à leurs attentes, ou même parce qu'ils devront se lever tôt, parce que c'est trop loin et qu'ils devront assumer les dépenses de leur voiture ou parce que c'est payé proche du salaire minimum.

Il est vrai qu'il y a dix ou vingt ans, beaucoup d'emplois se sont ouverts, même en philosophie, en art ou en sociologie. Mais ces emplois ne sont pas venus seuls. Au début de la Révolution tranquille, le travail ne pleuvait pas tellement plus qu'aujourd'hui. Il y avait eu la récession de 1957 et en 1962 le chômage était toujours très élevé. Si les professions en droit et en médecine demeuraient très lucratives, l'administration publique ou para-publique n'engageait ni géographes, ni économistes ni politicologues. Et le métier d'éducation était peu spécialisé ou réservé aux finissants des écoles normales. Ce sont les jeunes de l'époque qui, à force de crier pour faire évoluer la société et à force de travail pour démontrer les avantages d'engager des spécialistes de toutes sortes, avons créé leurs jobs. Les emplois

ne leur sont point tombés tout cru dans le bec. Ils n'attendaient pas à la maison, en regardant les derniers films à la télévision de 1h30 à 2 heures du matin, que l'on vienne les chercher par la main pour leur donner l'emploi idéal. Ils ne faisaient pas que critiquer la société en criant haro sur les bourgeois: ils fonçaient pour faire changer les choses.

Le seul reproche peut-être à se faire, c'est que la croissance économique des «trente glorieuses» (1943 à 1975) nous a permis de gâter nos enfants et de leur faire accroire que tout était facile. Nous sommes devenus permissifs, répondant à presque tous leurs caprices, croyant peut-être que l'euphorie économique allait durer toujours. Mais la société n'a plus les moyens d'être aussi permissive.

Comment distinguer le vrai du faux?

Il est vrai que certains jeunes sont réellement dans le besoin, soit parce que leurs familles ne peuvent réellement les aider, soit parce qu'ils en sont partis pour des raisons sérieuses, et qu'ils ont fait réellement des efforts pour se trouver des emplois. Nous connaissons tous aussi le cercle vicieux de «pas d'expérience, pas d'emploi, et pas d'emploi, pas d'expérience».

Mais des critères de sélection trop sévères conduisent à des abus en ne permettant pas de reconnaître les cas valables ou en forçant les pauvres à prouver leur état, au détriment de leur dignité; ou des critères trop libéraux comme actuellement mènent à divers gaspillages.

Si les évêques ont bien raison d'appuyer les assistés sociaux vraiment dans le besoin (*Le Devoir*, 8 juin 1984), peuvent-ils suggérer des moyens efficaces de distinguer les vrais des faux handicapés par la vie? Sinon sont-ils prêts à recommander d'autres hausses de taxes en espérant que celles-ci ne décourageront pas plus ceux qui travaillent et soutiennent le développement de l'économie?

Le danger du fascisme

Le danger de cette sur-assistance sociale pour tant de jeunes (et d'adultes) qui n'en ont pas véritablement besoin, c'est d'amener ceux qui en paient le coût (et ceux-ci seront de moins en moins nombreux avec le vieillissement de la population) à

finir par refuser de le faire, même pour les véritables défavorisés. Certains groupements, aux États-Unis (la proposition B), ou dans nos associations patronales ont commencé à revendiquer en ce sens, ouvrant la porte, d'une part, à l'élargissement des inégalités et, d'autre part, à divers extrémismes. Ou, en d'autres mots, de même que les excès de la révolution sexuelle peuvent nous conduire à un puritanisme dont on croyait s'être débarrassés, de même les exagérations dans l'assistance sociale peuvent appeler au fascisme.

Des droits et des responsabilités

Le défaut de la Révolution tranquille, c'est d'avoir créé des droits de toutes sortes (droit au minimum vital, droit à la santé, droit à l'assistance juridique, droit aux garderies...), sans avoir rappelé que ces droits doivent être payés par les citoyens et sans avoir appuyé sur la nécessité de ne pas en abuser.

Il y a encore trop de gens dans notre société d'opulence qui ne reçoivent pas assez à cause de divers handicaps, mais aussi trop de profiteurs qui vont jusqu'à prétendre que l'État leur doit la possibilité de ne faire aucun effort pour participer à son développement. Le drame, c'est qu'il n'existe pas de bons moyens pour les distinguer, et encore moins lorsqu'un certains sens moral ou social, dont parle Maurice Champagne-Gilbert dans *Bâtir ou détruire le Québec*, n'existe plus.

Malheureusement, les journalistes qui montent en épingle tous les problèmes et demandent que le gouvernement les règle, sans chercher à en mesurer quelque peu les coûts et sans en même temps critiquer les profiteurs, contribuent à détruire ce sens social.

Votre politique, Madame Marois, si elle n'est pas populaire, est au moins responsable. Le Québec finira par le reconnaître. — 14 juin 1984.

À l'affût de l'actualité

par PATRICK ALLEN

Souveraineté et résurrection économique

«Le Japon retrouve sa souveraineté en 1952. Début de sa résurrection économique», lit-on dans le petit Larousse illustré 1984. N'y a-t-il pas là un message inspirateur pour le peuple du Québec qui désire devenir maître de ses décisions économiques pour mieux s'affirmer dans les autres domaines de sa vie culturelle, sociale et politique? C'est une aspiration tout à fait normale que combattent farouchement les froussards et les profiteurs sous le couvert d'un sain réalisme ou d'un optimisme faux.

À Saint-Malo: Ottawa exploite l'image de Max Gros Louis, chef huron

Sous le titre *Saint-Malo est le théâtre des petites querelles Ottawa-Québec* (*Le Devoir*, 16 avril), André Bouthillier montre un peu comment le ministre d'État aux relations extérieures à Ottawa, Jean-Luc Pépin, et le premier ministre du Québec, René Lévesque, se sont disputé l'attention du public lors de la semaine d'inauguration des fêtes du 450^e anniversaire du premier voyage du malouin Jacques Cartier.

«Plusieurs représentants de la délégation québécoise ont accusé en coulisse Ottawa d'avoir exploité une image du chef huron, Max Gros Louis, pour éclipser les allées et venues de M. Lévesque», lit-on dans le reportage. «Invité du maire de Saint-Malo, mais payé par Ottawa pour ses déplacements», le chef huron a fait vedette au sein de la presse française et des touristes. Ainsi le contribuable québécois paie-t-il Ottawa pour utiliser une personnalité amérindienne comme d'un écran. Faut-il en rire ou en pleurer au nom de la soi-disant unité nationale gérée par l'absurde à Ottawa? D'autres enfantillages du genre sont à craindre pour l'été prochain aux Fêtes, à Québec.

Les guerres de langue au Canada: LE CAS MANITOBAIN

Professeur d'histoire à l'Université de Montréal, Michel Brunet identifie les étapes majeures de la lente agonie du

français au Manitoba dans la revue *RELATIONS* (avril 1984): *Les guerres de langue au Canada: LE CAS MANITOBAIN*. C'est un article éclairant dont la rigueur scientifique et le style coloré donnent le goût de le lire d'un trait, de la première à la dernière ligne.

L'auteur nous promène de la création du Manitoba à l'impasse actuelle, en cheminant à travers les suites de la nouvelle constitution de 1890, le réveil de la décennie de 1960, le jeu de la Cour suprême et les perspectives d'avenir de la francophonie au Manitoba. Il rappelle que si la France a eu ses guerres de religion au XVI^e siècle, le Canada connaît des guerres de langue depuis l'arrivée des conquérants britanniques en 1759-1760, qui durent depuis 225 ans et qui ne sont pas près de finir.

Comme en une coquille de faits, Michel Brunet montre en ces termes que les affrontements linguistiques ont tendance à se multiplier et à s'aggraver depuis dix ans: «Rappelons l'agitation déclenchée chez les Anglo-Québécois par l'adoption de la loi 22 (1974) qui leur rappelait qu'ils constituaient une minorité linguistique, la crise du français dans les airs (1976) qui obligea le gouvernement d'Ottawa à se soumettre au chantage des pilotes et contrôleurs aériens du Canada anglais, la panique des *English-speaking Quebeckers* et des *Canadians* du reste du pays à la suite de la proclamation d'une charte de la langue française au Québec (1977). Ottawa eut même recours à un coup de force (1980-1981) pour doter le pays d'une nouvelle constitution, le *Canada Bill* adopté par le parlement de Westminster en 1982, afin de limiter les pouvoirs de l'Assemblée nationale du Québec dans le domaine de l'éducation et de contrer sa politique de francisation du territoire québécois.»

Cette introduction de Michel Brunet aide à mieux comprendre ce qui se passe au Manitoba et permet de prévoir ce qui nous attend au Québec. Une autre citation révèle le rôle de la Cour suprême dans les guerres de langue: «Les causes Forest et Blaikie fournirent à la Cour suprême et au Canada anglais l'occasion d'imposer au Québec la camisole de force du bilinguisme débilisant au moment même où les Québécois venaient de comprendre que leur liberté dépendait de la francisation intégrale de leur territoire national. Depuis cinq ans, surtout avec l'adoption du *Canada Bill* 1982, l'étoupe n'a fait que se resserrer.»

Cette *camisole de force du bilinguisme débilisant* qui vient d'être imposée au Québec finira-t-elle par faire de nous d'autres «Franco-Manitobains faibles et isolés, ... otages du Canada anglais?» Pourquoi seule la minorité anglo-québécoise s'intéresse-t-elle tant au sort des Franco-Manitobains? Michel Brunet nous en donne encore la réponse: «Parce qu'elle a besoin de leur survivance pour faire croire aux Québécois que le Québec doit être bilingue.» Finirons-nous par comprendre?

Enfin, le professeur Brunet est encore très éclairant quand il écrit que «Les guerres de langue ont toujours affaibli la francophonie au Canada et que la seule solution c'est celle qu'a finalement adoptée la Suisse après de longs affrontements: *L'UNILINGUISME DES RÉGIONS.*» Quelques extraits comme ceux que nous venons de choisir devraient suffire à nous donner un désir ardent de lire et de relire l'ensemble de l'article de Michel Brunet et nous convaincre une fois pour toutes que, «au Canada, la francophonie a une patrie: le Québec.»

La JUSTICE SOCIALE comme bonne nouvelle

C'est le titre d'un beau livre de près de 400 pages publié par *Les Éditions Bellarmin*, en 1984, et qui présente les grands messages sociaux, économiques et politiques de l'épiscopat canadien et de l'assemblée des évêques du Québec (1972-1983) complétés par une série d'interventions plus ponctuelles qui touchent, par exemple, les travailleurs forestiers de l'Abitibi, les mineurs de la Côte-Nord, les agriculteurs de Mirabel, les pêcheurs de la Gaspésie, etc.

Un index détaillé, préparé par Gérard Rochais, facilite la consultation et donne un aspect encore plus pratique à l'ouvrage. C'est cependant plus qu'un ouvrage de référence, ce sont dix années de notre histoire récente et de profondes transformations qui s'y reflètent. C'est un instrument d'éveil, de réflexion, un support à l'engagement et à la libération. Pierre Vennat, dans *La Presse* (14 avril), signale ce livre et fait après bien d'autres lecteurs quelques commentaires intéressants sous le titre *Les évêques et la justice sociale.*

L'histoire et la recherche du sens.

L'histoire et la recherche du sens est le discours de réception à l'Académie canadienne-française prononcé par l'historien

Jean-Pierre Wallot, vice-recteur aux études à l'Université de Montréal, que vient de publier la *Revue d'histoire de l'Amérique française* (mars 1984). M. Wallot évoque dans un style concis et brillant comment et pourquoi il est venu à l'histoire, quels maîtres l'ont attiré, puis retenu et dans quel contexte. Il mentionne d'abord l'historien Michel Brunet qui, le premier, l'a initié à l'histoire et l'a présenté à l'Académie. Puis Guy Frégault, Maurice Séguin et le Père Antonin Papillon. Il a fait ressortir quelques traits caractéristiques de chacun de ces maîtres. De Robert Rumilly, son prédécesseur à l'Académie, il a souligné l'apport étendu et original à l'histoire. «Chez Rumilly, écrit Jean-Pierre Wallot, le polémiste politique et le penseur de droite ont débordé sur l'historien, comme l'a souligné récemment Pierre Trépanier dans *L'Action nationale* (septembre 1983). Il faut lire ce discours de J.-P. Wallot si l'on veut saisir le sens du présent et de l'avenir au moyen du sens de l'histoire.

L'Acadie anglaise (1713-1755).

Histoire de l'Acadie et des Acadiens

Pierre Trépanier, historien et membre de la Ligue d'Action Nationale, vient de publier un commentaire significatif et élaboré dans la *revue d'histoire de l'Amérique française* (mars 1984) sur le livre dont le titre paraît ci-dessus, «ouvrage qui a vu le jour au moment même où son auteur, Robert Rumilly, s'enfonçait dans le séjour des ombres, à jamais.»

La Belle et la Bête

«Les entretiens qu'il nous arrive d'avoir avec des Canadiens sur le très controversé dossier linguistique sont des plus utiles. Ce que nous avons appris en 1983 montre une fois de plus que si certains mythes tendent à disparaître, d'autres se répandent comme le chiendent. Ajoutons que le jargon bureaucratique obscurcit plutôt qu'il n'élucide les objectifs et les réalisations du programme fédéral. Quatorze années d'expérience nous ont enseigné que la clarté du message n'a d'égal que la difficulté d'en prévenir les distorsions et d'empêcher le public de se faire une montagne d'un rien. Le message? Les Canadiens ont le droit de traiter avec les organismes fédéraux en français ou en anglais. La difficulté? Faire comprendre au public et aux fonctionnaires qu'il est possible d'exercer leurs droits linguistiques sans rien y perdre.» Voilà un texte tiré du Rapport annuel (1983, page 71),

signé Maxwell Yalden, commissaire aux langues officielles. Il se passe de commentaires!

L'intelligence... La haute couture de la connaissance

Intelligence — intelligence... est le titre, le thème de la revue *Autrement* (février 1984) publiée à Paris et disponible dans les bonnes librairies. Mais quelle intelligence? Que mesurons-nous à l'aide des tests, par exemple, celui du quotient intellectuel? Car il est de bon ton maintenant de refuser le Q.I., d'abord au nom de la psychanalyse. Comment évaluer l'inné et l'acquis? Que cherchons-nous dans notre passion pour l'informatique, nous qui l'avons baptisée «intelligence artificielle»? Qu'espèrent certains prix Nobel en déposant leur sperme dans des banques ad hoc? C'est de toutes ces questions et d'autres qu'est né ce numéro d'*Autrement* et, en particulier, le titre du dernier chapitre intitulé *La haute couture de la connaissance*, une interview de Michel Serres qui sort de l'ordinaire, de tous les lieux communs.

Cent ans d'inventions

Tel est le titre d'un Cahier d'une douzaine de pages publié par *La Presse* (16 avril), à parcourir et à conserver comme un document. Textes, illustrations, sources de documentation et tableaux chronologiques sont impressionnants. Les tableaux chronologiques sont les yeux de l'histoire des découvertes et innovations sur les sujets suivants: énergie, fabrication, informatique, transports terrestres, télécommunications, appareils ménagers, machines à outils, transports maritimes, aéronautique et astronautique, optique et astronomie, physique et chimie, arts et lettres, photographie, imprimerie et papeterie, sports et loisirs, médecine et pharmacie. *La Presse* a consulté avec bonheur ses lecteurs, adultes et jeunes, leur demandant leur choix et leur classement des inventions, innovations et découvertes les plus utiles au cours des cent dernières années. C'était un appel à la réflexion et à l'observation.

913 973 inconnus: les étudiants!

Est-il trop tard, loin des nostalgies faciles et des mythes tenaces, pour voir comment étudient, travaillent, voyagent, mangent, vivent et gémissent les jeunes en France qui sont, comme chez nous, la fleur de la société? Une réponse que nous n'avons pas signalée assez vite nous est venue de la revue

Autrement (octobre 1983) diffusée par les *Éditions du Seuil* dans les meilleures librairies du monde, une grande enquête sans concessions qui passionne, provoque les enseignants, les étudiants et leurs parents. À parcourir les quelque 220 pages de cette parution, on constate que l'océan qui sépare l'Europe de l'Amérique et du Québec est plutôt étroit et que partout le sort des institutions d'enseignement et des jeunes qui les fréquentent échappe aux prévisions sans rigueur et trop globalistes.

L'innovation en industrie: les retards du Québec

«Le génie? Nous l'avons. Le marketing? Là il y a des problèmes. Ce n'est pas l'innovation, mais la gestion des découvertes au Québec qui présente des déficiences, note Roger Blais, directeur du *Centre d'innovation industrielle*, de Montréal, interrogé par Yves Leclerc, pour faire le point de l'innovation industrielle au Québec (*PLUS*, 7 avril).

Pour gérer l'innovation, il faut de nouveaux types d'acteurs, peu nombreux sinon inexistantes à la fois réfléchis et audacieux, aussi à leur aise dans le monde de la production que dans celui de l'administration. Des espèces d'hommes d'affaires-ingénieurs que malheureusement ni Polytechnique, ni les HEC, ne forment actuellement. C'est là probablement une carence aussi grande que celle, soulignée plus tôt, de la formation des chercheurs.» Mais comment former ces espèces d'*hommes d'affaires-ingénieurs*? M. Roger Blais en a-t-il discuté avec Poly et les autorités de HEC avant d'en saisir le public?

Le rapport Macdonald déjà désuet et piégé?

Le rapport Macdonald, qui s'identifie comme celui d'une Commission sur l'avenir du Canada, est une brochure de 80 pages qui ne formule aucune recommandation mais établit «un relevé des questions et des préoccupations que les Canadiens jugent fondamentales». C'est une invitation à ces mêmes Canadiens à «présenter leurs observations sur les enjeux et les choix exposés».

Comme méthodologie et pédagogie de *tournage en rond*, c'est du raffinement! C'est d'autant plus astucieux que déjà le programme de recherche est tout établi, que les centaines de chercheurs engagés et que le ton du texte du rapport est si doux que l'on peut croire à anguille sous roche. Plus de 1000

mémoires sont censés avoir été lus et plusieurs milliers d'intéressés dans 28 villes et 9 localités ont été entendus! Rien sur le cas particulier du Québec du point de vue économique et constitutionnel, sur les inégalités régionales au pays, sur l'égalité de chance entre la majorité et les minorités canadiennes. Donc rien de neuf dans ce rapport préliminaire qu'on ne connaisse déjà, ce qui le rend désuet à sa parution et ses omissions économique-sociales sur le Québec laissent voir le piège ouvert. Les vingt millions de dollars ainsi investis sont-ils déjà perdus?

La graphologie pour distinguer le vrai du faux

La graphologie, à quoi bon? Est-ce une science ou un truc de cartomancienne? Une méthode scientifique de distinguer le faux du vrai, le faussaire du citoyen honnête ou la vogue quotidienne et éphémère des chroniques astrologiques? Que vous fassiez de la graphologie en vue d'étudier le caractère d'une personne ou d'identifier l'auteur d'un écrit, vous devez faire l'étude de l'écriture et donc lire le récent livre de Paul Riou intitulé *GRAPHOLOGIE*.

Ex-professeur à l'École des HEC et à l'Université de Montréal, docteur en sciences physiques et licencié en sciences de la Sorbonne, ancien boursier de l'Académie des sciences de France, l'auteur, Paul Riou, a toujours travaillé pour l'avancement de ses compatriotes. C'est pour cette raison qu'après plusieurs autres ouvrages scientifiques dans sa carrière d'enseignant, il a voulu en 1983, à l'âge de 94 ans, publier ce livre qui peut faire le bonheur des banquiers, des juristes et de tout l'intelligentsia en quête de vérité et de justice.

Le pape réclame un statut spécial pour Jérusalem

Dans une lettre pastorale (20 avril 1984) Jean-Paul II dit sentir «le devoir pressant de répéter, à l'égard des communautés chrétiennes et de ceux qui professent la foi en un Dieu unique (musulmans et juifs), que Jérusalem est fondamentale pour une paix juste au Moyen-Orient», d'après *AFP* et *Reuter* (*La Presse*, 21 avril). Jean-Paul II réaffirme que la question sans réponse concrète sur Jérusalem explique pourquoi l'État du Vatican ne reconnaît pas Israël, le Saint-Siège ayant toujours souhaité que la ville soit dotée d'un statut spécial avec des garanties internationales: «Tout retard à régler la question de Jérusalem ne fait

que compromettre davantage le règlement pacifique et juste de la crise du Moyen-Orient tout entier», estime-t-il, en demandant la paix et la réconciliation tant pour le peuple juif «qui vit dans l'État d'Israël et le peuple libanais 'si éprouvé' que pour le peuple palestinien» qui a dans cette terre ses racines historiques «et qui a le droit naturel d'y retrouver une patrie». Autant de problèmes complexes dont les solutions sont urgentes!

Parizeau pas d'accord avec LE DEVOIR

Selon le bureau du ministre des Finances du Québec, Jacques Parizeau, le quotidien de la rue du St-Sacrement a erré en écrivant que la compagnie *Bell Helicopter* qui doit s'implanter à Mirabel a annoncé un chiffre d'affaires de 8.5 milliards de dollars pour la période qui va de 1986 à 2002. Le chiffre réel serait d'à peine 4.7 milliards si on déduit la part de Pratt & Whitney (pour les moteurs) et celle des sous-traitants. C'est ce que rapporte (*Le Devoir*, 19 avril) Gilles Provost, qui a signé avec Guy Charpentier la série d'articles sur *Bell Helicopter à Mirabel: un autre éléphant blanc?*. Gilles Provost a répliqué que Jacques Parizeau a contredit les communiqués de son propre gouvernement... Qui dit vrai?

La mission des universités?

«Toutes les universités veulent actuellement se lancer en biotechnologie, comme en informatique, robotique, etc., mais seules celles qui auront su regrouper efficacement leurs actifs réussiront des percées intéressantes. Ce devrait être l'une des priorités de facultés des études supérieures au cours des prochaines années que de stimuler ces échanges» (*Forum*, 16 avril, édité par la direction des communications de l'Université de Montréal). Voilà un court extrait d'un article à lire au complet et intitulé *Une réflexion collective sur la mission de l'université s'impose*, selon le président du Conseil des universités, Jacques L'Écuyer.

Marc Lalonde: l'idée d'indépendance, c'est de la littérature!

Méprisant pour la littérature et les littérateurs, méprisant pour le peuple qui s'affirme, ce diagnostic rétrograde de Marc Lalonde rappelle, selon Pierre O'Neil (*Le Devoir*, 19 avril) «l'éclatante intervention que le premier ministre Trudeau avait faite le 11 mai 1976, à Ottawa, sur le même thème. Il avait alors

obtenu les manchettes des journaux en déclarant: 'Pour moi, c'est la fin du séparatisme au Québec'. Quelques mois plus tard, poursuit Pierre O'Neil, soit le 15 novembre 1976, le Parti Québécois prenait le pouvoir.» Le ministre fédéral des finances, Marc Lalonde, a la mémoire courte ou veut tromper délibérément son public. La crédibilité du *French Power*, à Ottawa, prend un coup de vieux quand l'un de ses chefs de file tombe publiquement dans un tel égarement!

À TOUS NOS LECTEURS

- 1- Renouvelez vos abonnements à temps. Cela nous épargnera beaucoup de temps et d'argent.
- 2- Faites lire la revue. Les lumières ne s'allument que si l'on fait passer le courant! Invitez vos amis à s'abonner.
- 3- L'ACTION NATIONALE est une revue unique, semblable à aucune autre. Elle aborde toutes les disciplines qui mettent à l'étude, le Québec.

Des alternatives de solution à la plaie du chômage

par YVON DUBÉ, Université de Sherbrooke.

«Présentement, je suis sans emploi». Au Québec, 800 000 personnes, dont 400 000 relèvent de l'assurance-chômage, pourraient répéter cette phrase. Devant ce fait, personne ne peut demeurer impassible. C'est pourquoi j'ai choisi d'aller rencontrer un groupe de personnes s'intéressant au partage du travail.

Le groupe *Mobilisation contre la misère* a consenti à me recevoir. Je résumerai la rencontre, puis je discuterai de l'élément-clé que devront développer les personnes sans emploi afin de faciliter leur entrée sur le marché du travail. Cet élément, c'est la formation professionnelle. Nous la présenterons.

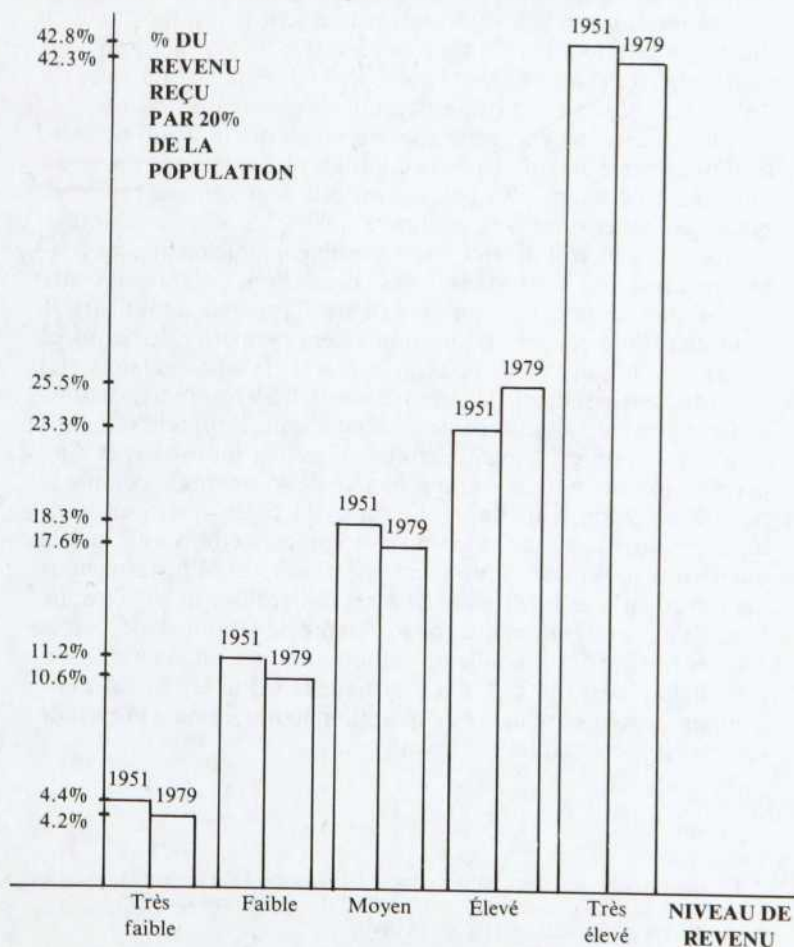
Mobilisation contre la misère est une coalition de groupes et d'organismes sociaux qui refusent d'accepter la misère et qui ne veulent surtout pas être considérés comme un organisme centré seulement sur l'analyse de problèmes mais il se veut orienté sur des programmes d'actions concrètes à mettre en oeuvre pour pallier aux différents problèmes qui rongent la société.

En fait ce groupe a été formé afin de constituer une force politique pour modifier de façon concrète les structures socio-économiques, pour améliorer les conditions de vie qui respectent mieux la dignité humaine et feront progresser la solidarité et l'égalité entre les différentes catégories sociales. Ces gens se sont donc engagés à lutter contre une tendance de plus en plus évidente qui divise les citoyens en deux catégories: les riches et les autres, ceux qui s'appauvrissent de plus en plus.

Contrairement à ce que j'aurais pu penser et malgré tous les programmes de transfert et de redistribution du revenu implantés par les gouvernements, le sort des moins bien nantis s'est détérioré en trente ans, au Canada. Pour démontrer cette tendance, j'ai préparé le tableau suivant à partir des données sur la pauvreté au Canada. Une seule catégorie, d'après ce tableau, se partagerait, en 1979, un pourcentage plus élevé de revenus qu'en 1951. C'est la catégorie des revenus élevés. Quant à la population des catégories à revenus faibles ou très faibles, elle a vu son pourcentage de revenu baisser de 1951 à 1979.

Considérant que les ressources financières d'un individu sont les sources fondamentales d'inclusion ou d'exclusion dans

notre société et qu'elles sont à la base des opportunités d'accessibilités dans tous les domaines, comme le logement, la nourriture, l'habillement, l'éducation, la culture, etc., *Mobilisation contre la misère* axe donc son programme sur le droit au travail de chaque individu. On n'y veut pas faire simplement reconnaître le droit à postuler un emploi, on demande un réaménagement de l'ensemble des emplois existants afin de les partager entre toutes les personnes aptes au travail et désireuses de travailler. Une telle reconnaissance fait donc appel à une politique de plein emploi. Cette politique n'a rien à voir avec les taux de chômage de 10, 12, 14% que nos politiciens s'amuse à évoquer, tout en parlant de reprise économique.



Dans les circonstances actuelles, pour arriver à réintégrer sur le marché du travail les demandeurs d'emplois, il faudrait diminuer à quatre jours/semaine la semaine légale de travail. Un calcul sommaire permet de constater qu'une telle politique permettrait à au moins 500 000* personnes de se trouver du travail.

Pour les syndicats une telle politique contribuerait à augmenter le nombre des membres et, pour le gouvernement, cela signifierait une diminution des prestations de toutes sortes ainsi qu'une augmentation des revenus d'impôts. Pour les employeurs, cela pourrait signifier une augmentation de la productivité tout en maintenant stable les coûts de fonctionnement. En réalité, économiquement parlant, le partage du travail assurerait à l'État et aux syndicats une entrée d'argent très importante et une augmentation de la consommation. Celle-ci serait d'ailleurs mieux répartie dans la société puisqu'elle deviendrait l'affaire de tous et non d'une minorité accaparant les plus hauts revenus.

Pour le travailleur, cette semaine de quatre jours lui permettrait une liberté accrue. Une vie familiale plus intense et l'accomplissement de loisirs plus longs, tout cela représenterait un plus grand potentiel pour une meilleure qualité de vie. En ce qui a trait à son salaire, il devrait rester sensiblement le même, les économies réalisées au niveau des prestations d'aide sociale, d'assurance-chômage et au niveau de l'appareil administratif pour distribuer ces prestations pourraient permettre de réajuster les tables d'impôt afin de pouvoir conserver le même salaire net.

Malheureusement la lecture de telles recommandations soulève plusieurs questions de mise en application, telles l'application concrète du travail partagé en milieu industriel, la non-préparation des citoyens à une société de loisir. Mais comme le mentionne Monsieur Roger Leclerc, de telles questions sont normales lorsqu'on aborde un sujet comme celui d'une société québécoise de quatre jours/semaine. Toutefois l'histoire nous démontre qu'une telle demande n'est ni irréaliste ni irréalisable. Il suffit de se référer au mémoire présenté, le 30 août 1945, par la Confédération des travailleurs catholiques du Canada aux autorités fédérales ou la C.T.C.C. demande: «Que le fédéral fasse campagne pour la semaine de quarante heures comme moyen de faciliter le plein emploi des travailleurs».

* En étant pessimiste, dans 85% des cas pour chaque 4 travailleurs un emploi sera créé. Si l'on considère qu'il y a 2 400 000 travailleurs au Québec:
 $(2\ 400\ 000 \div 4) \times 85\% = 510\ 000$ emplois.

De plus, afin de s'assurer de l'applicabilité d'une telle politique M. Leclerc, au nom du groupe *Mobilisation contre la misère*, a demandé à un économiste de lui donner son avis sur la validité d'une telle politique. Cet avis a par la suite été présenté au ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau.

Trois points importants ressortent de cet avis: 1) l'application de la semaine à quatre jours n'est pas du tout du domaine du fictif, preuve de cela dans les années 1950, la semaine de travail a déjà été réduite à 40 heures; 2) les gouvernements devraient envisager fortement l'application de la semaine à quatre jours car leurs efforts, mis jusqu'à présent dans les programmes de création d'emplois (surtout les temporaires), n'ont pas réussi à diminuer significativement le nombre de sans emplois.

3) Tout comme la semaine de 40 heures ne s'est généralisée à toute l'économie que graduellement, l'idée d'une semaine de quatre jours doit entrer en vigueur progressivement. Cette politique devrait être liée au début à des secteurs dynamiques où les perspectives de croissance sont excellentes.

Justement le groupe *Mobilisation contre la misère* aimerait que l'implantation expérimentale de la semaine à quatre jours soit faite dans une entreprise qui est en pleine expansion et non dans une entreprise en chute libre. Des pourparlers en ce sens ont été amorcés avec le syndicat et les patrons de la firme Bombardier afin d'établir une telle politique chez-eux.

De plus, ce groupe, grâce à de nombreuses sollicitations, a obtenu une audience avec le ministre des Finances du Québec M. Jacques Parizeau. Au cours de l'audience, celui-ci a mentionné qu'il serait profitable d'essayer, sur une base expérimentale, une solution telle que la semaine de quatre jours mise de l'avant par le groupe *Mobilisation contre la misère*. D'après les propos tenus par le ministre, il y aurait possibilité de rendre la semaine réduite facultative à chacun et le gouvernement s'engagerait à rembourser environ 10 des 15% de pertes de salaires nets subis par la réduction des heures de travail.

Le groupe *Mobilisation contre la misère* pensait bien que le gouvernement tiendrait compte de leur proposition dans le dernier budget du 15 novembre 1983. Ce ne fut pas le cas. Bien que M. Lévesque commence à parler d'une certaine forme de travail partagé, il n'en a pas encore établi les bases, les principes et les conséquences.

Voyant que le gouvernement ne bouge pas rapidement et s'appuyant sur un sondage *Gallup* (22 septembre 1983) qui dévoilait que 75% de la population du Québec était favorable au travail partagé, le groupe *Mobilisation contre la misère* demande

à chacun d'agir afin de faire entendre et appliquer les revendications.

Le Canada traverse présentement une grave crise au niveau de l'emploi. Ce phénomène est dû, selon l'ex-ministre de l'Emploi et de l'Immigration M. Lloyd Axworthy, au fait que la main-d'œuvre actuellement disponible n'est pas formée dans les bons domaines ou secteurs d'activités.

En effet, M. Axworthy mentionnait à la Chambre des Communes: «Le monde du travail apparaîtra très différent aux Canadiens pendant les années 1980. En effet, le nombre et le genre d'emplois proposés varieront considérablement. (...) Les irrésistibles progrès de l'industrie face à une main-d'œuvre vieillissante et se renouvelant à un rythme réduit, vont accroître tant pour l'employé que pour le chef d'entreprise l'importance de s'adapter au changement.»¹

C'est pour cette raison qu'en 1982, le gouvernement canadien adoptait la loi nationale sur la formation. Cette loi avait pour objet de contrer le chômage qui pèse sur le peuple canadien.

«Il était essentiel de trouver des moyens à long terme qui permettent aux jeunes Canadiens d'acquérir la formation et l'expérience nécessaires pour s'adapter à des conditions économiques changeantes» d'écrire l'actuel ministre de l'Emploi et de l'Immigration au Canada, M. John Roberts, dans une brochure publiée par son ministère².

C'est donc dire que pour pouvoir obtenir une place sur le marché du travail durant les années 1980 et 1990, il faudra absolument que les gens possèdent trois choses: une formation scolaire, une formation professionnelle et une expérience de travail.

D'ailleurs, les statistiques de chômage expriment bien cet état de fait. Selon Statistique Canada, en 1982, le taux de chômage s'établissait en moyenne à 13,4% chez les travailleurs possédant moins de huit années d'étude contre 12,7% chez ceux ayant fait une partie d'études secondaires et 10% dans le cas de ceux qui les avaient complétées. Par ailleurs, le taux de chômage des diplômés de collèges se chiffre à 7,5% et à 4,9% chez les diplômés d'universités³.

De plus, le ministère de l'Emploi et de l'Immigration estime que 25% de tous les postes au Canada dont la formation se fait sans apprentissage appartiennent à des professions qui ont déjà plus de personnel qu'elles n'en ont besoin.

Contrairement à cela, il y a des secteurs où il existe déjà ou pourra exister une pénurie d'employés spécialisés. Ces professions sont: programmeur d'ordinateur, outilleur ajusteur, méca-

nicien d'avion, mécanicien de matériel lourd, mécanicien monteur, etc.

Ce sont là toutes des professions qui nécessitent une formation chez l'employeur ou par l'entremise de cours structurés. La mise en œuvre d'un programme de formation est donc une partie de solution à apporter au problème du sous-emploi.

La loi nationale sur la formation comporte plusieurs programmes répondant ainsi à différents besoins des travailleurs/euses. Que ce soit à partir de cours préparatoires à la formation professionnelle, i.e. pour permettre aux candidats de compléter leur secondaire afin d'accéder à un programme de formation professionnelle, jusqu'au programme d'adaptation au travail qui permet aux travailleurs de conserver leurs emplois en dépit des changements qui s'y opèrent. On touche une grande partie de la population avec ces programmes.

Entre ces deux extrêmes, il en existe toute une gamme qui ont été mis en place pour, par exemple: 1° aider les apprentis à poursuivre leur stage d'apprentissage; 2° aider les handicapés à se perfectionner dans les domaines où la demande est grande car ils ont besoin d'une formation particulière à leur état physique; 3° aider les autochtones à combler les postes importants dans les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon; 4° aider plus particulièrement les femmes à obtenir une formation professionnelle nécessaire à l'exécution des emplois demandés.

En ce qui concerne les lieux de formation, mentionnons qu'ils peuvent être à l'intérieur même de l'entreprise, dans des organismes privés ou à but non lucratif, dans des institutions publiques ou même à l'extérieur du pays si cela s'avère nécessaire.

Mentionnons également que la plupart de ces programmes d'aide à la formation se traduisent par des subventions directement versées aux candidats sous forme de prestations ou par des subventions versées aux organismes qui dispensent cette formation ou encore aux employeurs des candidats inscrits à l'un des programmes.

Mais quelles sont les conséquences de ces programmes sur l'économie du Canada? On peut sûrement affirmer que le fait de former les travailleurs dans les domaines stratégiques, i.e. où la demande est ou sera forte, est une bonne chose car elle permettra certainement de contrer quelque peu le chômage qui afflige tant de citoyens.

Il ne faut cependant pas oublier que cette solution en est une qui rapportera des dividendes à long terme. En effet, la formation de travailleurs dans les domaines technologiques ne se fait

pas du jour au lendemain. Il faudra donc se montrer patient dans l'attente de résultats satisfaisants.

D'un autre côté, les argents que les gouvernements injectent dans l'économie peuvent avoir des retombées à court terme car cela représente des revenus pour les travailleurs, et qui dit revenus, dit dépenses et qui dit dépenses, dit besoin de produire et qui dit besoin de produire, dit création d'emplois, etc. Donc en plus de former les futurs travailleurs pour les besoins de demain au Canada, le gouvernement contribue aussi à la reprise économique.

Ces programmes de formation ont de plus une grande importance si l'on considère que l'avenir du pays repose sur les épaules des jeunes. Il est donc important de leur fournir les outils nécessaires pour qu'ils puissent prendre la relève.

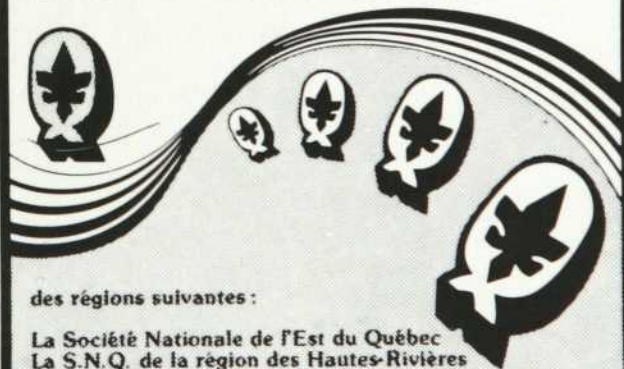
Bibliographie

1. David P. Ross, Données de base sur la pauvreté au Canada, 1983 conseil canadien de développement social.
2. Les compétences de demain, nouveau programme national de formation, ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada, Canada, 1982, 22 pages.
3. Des portes s'ouvrent..., ministère de l'Emploi et de l'Immigration du Canada, Canada, 1983, 14 pages.

*Nous souscrivons avec fierté
à l'Action Nationale*

LA SOCIÉTÉ SECOURS MUTUELS
QUÉBÉCOISE

UNE INSTITUTION D'ASSURANCE-VIE
AUX SERVICES EXCLUSIFS DES MEMBRES
DES SOCIÉTÉS NATIONALES DES QUÉBÉCOIS



des régions suivantes :

- La Société Nationale de l'Est du Québec
- La S.N.Q. de la région des Hautes-Rivières
- La S.N.Q. de la région de l'Outaouais
- La S.N.Q. de la région Saguenay Lac St-Jean
- La S.N.Q. de la région de l'Amiante
- La S.N.Q. de la région Richelieu St-Laurent
- La S.N.Q. de la région Richelieu-Yamaska

De concert
avec la

vie

Parce qu'elle est consciente de vos obligations qui évoluent sans cesse au rythme de la vie, La Solidarité, Compagnie d'assurance sur la vie, met sur pied de nouveaux programmes d'assurance dans le but de vous offrir des services toujours mieux adaptés à vos besoins. L'innovation à La Solidarité ne profite qu'à vous!

La Solidarité

Compagnie d'assurance sur la vie



Siège social: Québec

**Agences: Amos, Beauceville, Charlesbourg,
Chicoutimi, Laval-des-Rapides, Longueuil,
Montréal, Québec, Rimouski, Sainte-Foy,
Sherbrooke, Trois-Rivieres.**

DU GROUPE SOLIDARITÉ·UNIQUE